

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Mardi 10 novembre 2020 - Ouverture de l'enquête publique - 8^h30
9^h25 - M. BONZI Yvon, 706 chemin de la Voquette -

je m'inquiète de la sortie du chemin (visibilité à l'aveugle) et pour
tourner au niveau du virage à venir au niveau de l'Hangan
de Jacques. La largeur du chemin devra être suffisante pour
le passage et le croisement, camion de 19T, de livraison (granier,
Terre, fuel domestique...)

Le passage actuel pour notre desserte par le tunnel actuel, de l'avenue
Bascadomini à Toujoux était un handicap de circulation pour
cette zone.

Le nombre de passages par jour sur le chemin rural nous desservant
est de minimum 20 passages, pour notre résidence.

Je pense que la desserte future bien réalisée, sera plus commode.
Il faut penser à conserver les fossés, qui servaient d'évacuation
des eaux.

~~Bonzi~~

Mardi 10/11/2020 à 10h30

Famille JACQUES Lisette, Laurent, Nathalie
de chemin rural reconstruit... on ne sait
pas où il passe nord ou sud de la haie de
Cypri⁹⁹. Le plan de la page 20 et celui de la
page 25 sont contradictoire
Ce chemin rural n'a jamais été entretenu
par la ville d'autant plus qu'il est très
fréquenté par les Bonzi assistante
maternelle, les personnes venant chercher
les enfants, j'assent à vive allure, de la
poussière en été et tous les inconvénients
sur ce chemin il faut un bassin d'eau

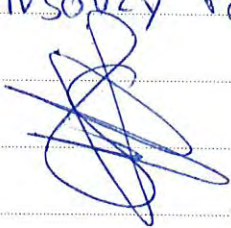
avec une plaque en fer et aujourdhui et detrié
par les passages incessants alors qu'à l'origine
était hors de celui-ci.

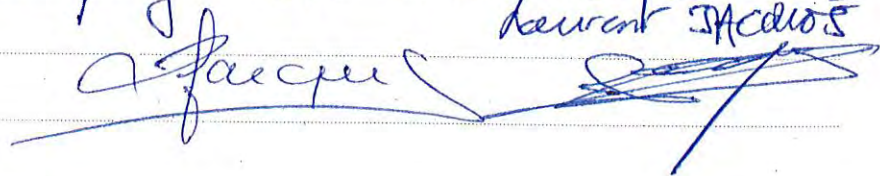
L'ensemble des propriétés dévies seraient souhaité
d'être rattachées au tout à l'égout, et les
fosses septiques sont pas au moment
Le fossé qui longe le chemin rural côté
projet à toujours servi d'arrosages et
d'écoulement et aujourd'hui il faut prévoir
de garder l'écoulement naturel des eaux
de parcelle. AT 174, 557 et 242

J'ai amené un acte qui date de 1919
dans lequel est dit particulier et il
faudrait qu'il y ait un point à ce sujet
en ce qui concerne le projet du nouveau
chemin il faut prévoir un angle conséquent
pour sortir car elle-ci fait 2m67 de large
à ce jour

J'annexe les 5 pages de l'acte de 1919
avant JACQUES

SANSOULY Fabrice



A Jacques 

L'an mil neuf cent dix neuf
et le vingt cinq Septembre

Par devant M^r Louis Rollé, notaire
à Cavailloy (Vaucluse) Soussigne

ont comparu:

1^o M^r Fernand Durand, proprié-
taire cultivateur, demeurant et domicilié à Ca-
vailloy,

2^o Mad^{me} Marie Louise Durand,
sans profession, v^{eu}e de M^r Henri Joseph Paul
propriétaire cultivateur

3^o M^r Jean Joseph Durand, ec-
libataire majeur, propriétaire cultivateur,

4^o M^{lle} Rose Angèle Durand, celi-
bataire majeure, propriétaire cultivatrice.

5^o Et M^{lle} Appolonie Durand,
sans profession,

Ces quatre dernier frère et sœur
enfants de feu Louis Durand, demeurant et do-
miciliés à Cavailloy, avec M^r Fernand Durand, leur
oncle.

Tous les comparants agissant solidairement
et conjointement entre eux et au besoin comme
se portant forts de M^{lle} Léonie Appolonie Durand
dont ils promettent la ratification dès que cette

55.484
nier rôle

183.397

20.384

191.380

191.385

191.381

l'dernière aura atteint sa majorité.

Lesquels, en leurs dites qua-
tes, ont par les présentes, vendu, cédé et
transporté à titre de licitation.

188.90
Au profit de Madame Vera
Chérie Durand, sans profession, et
sans autre fille de feu Louis Durand,
épouse commun en biens à défaut de
contrat, ici-même assistée et autorisée de
M^r Félix Fleury Jacques, propriétaire et
Avoué, demeurant et domiciliée avec elle
à Cavailloy, tous deux ici présents et acceptants.

Désignation

Savoir: M^{re} Vera Durand; pour
les droits indivis ou soit la moitié lui
appartenant avec les héritiers de feu Louis D.
Durand, son frère, sur les immeubles ci-après
désignés aux quatre premiers paragraphes
et la toute propriété de l'immeuble des-
igné au cinquième paragraphe.

Et les quatre frères et sœurs Durand, pour
les droits indivis ou soit les quatre cinqui-
èmes de la moitié, ou les quatre dixièmes de
la totalité des immeubles ci-après désignés
aux quatre premiers paragraphes.

Ces immeubles consistent en:

1^o Une parcelle de terre de quatre vingt huit ares environ, située à Cavailloy, quartier des Banquets, confrontant: du nord, François Sage; du levant, le chemin de la Voquette du midi, Marius Capeau et du couchant, Etienne Beyssier.

2^o Une parcelle de terre, de soixante dix neuf ares vingt centiares environ, située aux mêmes terroir et quartier, confrontant: du levant, Jeph Porte, fossé d'écoulement entre deux; du midi, Marius Paul et la V^o Baron; du couchant, le chemin de la Voquette et du nord, les hoirs de Maximilien Benoit.

3^o Un bâtiment de grange et un terrain de terre contigu de celui cinq ares soixante centiares environ, situés aux mêmes terroir et quartier, confrontant: du levant, le chemin de la Voquette; du midi, les hoirs de Louis Gros et les hoirs de Louis Durand; du couchant, un chemin particulier et du nord, Mathieu Roy et la parcelle propre à M^o Terain Durand, ci-après signée au cinquième paragraphe.

4^o Une parcelle en nature de verger, de la Contenance de cinquante deux ares environ, de

Deuxième rôle

Sués à Faillades, quartier du Puits des
vottes, confrontant: du levant, Trisson; du
di, les héris Isnard; du couchant, de carra
mixte et du nord, Caste.

5^e Et une terre de vingt six ares quarante
centiares environ, située à Cavailly, quartier
des Banquets, confrontant: du levant, le c
mur de la roquette; du nord, Mathieu Rey
midi et du couchant, le fénement ci dessus
désigné au troisième paragraphe.

Origine de Propriété

Les immeubles ci dessus dési
aux premier, deuxième, troisième et qua
me paragraphes ont été attribués indivisi
ment et à raison de moitié chacun, à M^{te}
Verau Durand comparant et à M^{te} Louis L
raud, son frère, depuis décédé, dans un a
de donation-partage du seize septembre
huit cent quatre vingt deux, aux minutes
de M^{te} Agricol Roux, père et prédécesseur en me
diat du notaire soussigné.

Poutefois, une parcelle de vingt
six ares quarante centiares environ, incorporé
à la terre désignée au premier paragraphe a
été acquise indivisément et à raison de moitié

chacun par M^{rs} Terain et Louis Durand
de M^{ad^{me}} Angélique Roy, épouse Bruno Chabot
par acte du quinze avril mil huit cent qu
Ar vingt cinq, également aux minutes de M^e
Aguilol Roux, notaire prénommé.

M^e Louis Durand est décédé à
Cavaillon, le dix sept juin mil neuf cent de
suiv, sans testament connu, veuf de M^{ad^{me}}
Marie Baron, laissant pour seuls héritiers
Aurel et de droit, à raison d'un cinquième
chacun, ses cinq enfants comparants.

Quant à la parcelle désignée
au cinquième paragraphe, elle appartient en
propre à M^e Terain Durand, pour l'avoir
acquise des époux Chabot-Michel de Ca
vaillon, suivant acte du dix juillet mil
neuf cent, aux minutes de M^e Joseph Gu
notaire en cette ville, ledit acte dûment ho
crit au bureau des hypothèques d'Avignon et
contenant l'origine plus ancienne de la pro
priété.

Charges et Conditions

Ces immeubles sont légués
au profit de M^{ad^{me}} Jacques, tels qu'ils se
poursuivent et comportent, avec tou

Troisième rôle

CONTRE LA ZAC DES HAUTS BANQUETS ET LA BÉTONISATION DE NOS TERRES

Léa Amic [lea.amic@gmail.com]

Envoyé : jeudi 12 novembre 2020 09:55

À : ENQPUB ENQPUB; snt84cavzac@gmail.com

Cher Monsieur,

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le projet ci-avant désigné constitue une atteinte à la biodiversité; en ce qu'il emporte de détruire les haies, les prés irrigués, les ruisseaux d'arrosage gravitaire, de buser les canaux etc.

Ce faisant, la destruction de tous les représentants des espèces qui y vivent (vers de terre, libellules, grenouilles, campagnols, chauve-souris, buses variables etc.) est inévitable, de même que le dérangement de la faune des auxiliaires des cultures (mammifères, oiseaux, arthropodes) de trouver gîte et couvert.

En ces temps où la préservation de la nature et des espèces vivantes est clairement devenue un besoin impérieux, le projet de ZAC est malvenu et néfaste - or la question de l'incidence visuelle sur le paysage (avec les entrepôts, parkings et routes prévues), l'impact sur la nappe durancienne phréatique (ce qui a justifié au reste un avis fortement réservé de la DDASS et la circulation massive induite (et les troubles en résultant).

Je suis résolument contre ce projet.

Bien cordialement.

Léa AMIC

consultation a propos du déclassement du chemin de la Voguette

sacha bourguignon [sachabourgu@gmail.com]

Envoyé : jeudi 12 novembre 2020 19:56

À : ENQPUB ENQPUB

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous adresse copie du message que j'ai envoyé au syndicat d'agglomération LMV concernant le projet d'aménagement de la ZAC des Hauts Banquets, projet auquel le déclassement du chemin de la Voguette est directement lié.

Habitant de Cavaillon depuis trois ans, et formateur GMNF au LPA de St Rémy de Provence, je profite de cette consultation pour donner mon avis sur le projet d'aménagement de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon, et ceci sans trop me faire d'illusions.

Je suis personnellement opposé à ce projet qui sacrifie de grandes surfaces de terre agricole dans un des rares secteurs préservés autour de Cavaillon. Ce projet qui se fait bien sûr au nom de la création d'emplois et du respect de la nature va dans le sens opposé au but proposé. Nous savons depuis longtemps que les projets de type entrepôts/plateformes logistiques ne créent que très peu d'emplois proportionnellement aux surfaces consacrées, et des emplois mal payés. Quant au biotope et à la faune, je ne pense pas qu'ils bénéficieront d'une quelconque amélioration en dépit de tout volet paysager incorporé au projet pour le rendre plus "digeste".

Les terres agricoles disparaissent à grande vitesse dans notre pays, et ce qui aujourd'hui ne pose pas de problème au vu des importations massives de denrées alimentaires risque plus tard d'en poser un insoluble. Il est primordial de préserver nos meilleures terres agricoles, surtout quand elles se trouvent proches de zones habitées.

Notre commune possède déjà de très nombreuses friches industrielles délabrées qu'il serait peut-être opportun de réhabiliter. S'il est moins coûteux de construire du neuf que de réhabiliter de l'ancien, un accompagnement de la commune peut peut-être permettre d'inciter les entreprises à opter pour cette autre solution.

Le modèle de développement qui pousse à construire ce genre de ZAC en périphérie des centres urbains est un modèle d'une autre époque. Pour s'en persuader, il suffit de lire les ouvrages d'économistes alternatifs. L'avenir n'est pas dans des entreprises et équipements toujours plus massifs et centralisés, mobilisant de grandes ressources en transport et en logistique, mais dans un réseau de petites entreprises. Ce sont elles qui créent le plus d'emplois en France, au plus près des ressources et des besoins locaux.

Le Vaucluse est encore un département très agricole. Malgré la déprise agricole et les difficultés actuelles du secteur, il faut se projeter vers l'avenir et comprendre que, tôt ou tard, l'agriculture est amenée à retrouver un rôle de premier plan comme cela a toujours été le cas à toutes les époques. Gouverner c'est prévoir, et il faut savoir sacrifier un bénéfice d'image à court terme pour nos élus, pour préserver le futur de la ville et de ses habitants.

Cavaillon est une ville populaire, certes. Y encourager des activités faisant appel à des ouvriers peu qualifiés et à faibles revenus peut sembler opportun à première vue, mais c'est se confiner dans cette catégorie. Pourquoi ne pas avoir un peu plus d'ambition, attirer des entreprises de pointe (Cavaillon ne manque pas d'atouts à mon avis), les salaires qui vont avec, ainsi que les retombées économiques qui vont avec ces salaires.

Ce message est probablement une bouteille à la mer. Que chaque employé de la mairie ou du syndicat d'agglomération qui le lit évalue en son fort intérieur la pertinence des arguments que je propose.

Rien n'a plus de valeur que la terre agricole.

--

Sacha Bourguignon

Déclassement partiel du chemin de la Voguette

Burner Jean [burner_jean@yahoo.fr]

Envoyé : jeudi 12 novembre 2020 09:21

À : ENQPUB ENQPUB

Monsieur Jean Burner
31 rue Banasterie
84000 Avignon

le 12 novembre 2020

Monsieur le Commissaire enquêteur,

étant opposé au projet de la ZAC des Hauts Banquets, comme vous pouvez le voir ci-dessous dans l'argumentaire que j'ai envoyé pour la consultation publique à ce sujet, je suis évidemment opposé au déclassement partiel du chemin de la Voguette situé sur la ZAC des Hauts Banquets. Je vous remercie d'en prendre connaissance pour vos conclusions.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, mes respectueuses salutations.

Jean Burner

C'est un projet qui supprime de manière irréversible de riches terres agricoles irriguées qui va entraîner l'artificialisation irréversible de 46 ha de terres agricoles, or nombre de jeunes de la région, formés à l'agriculture, ne trouvent pas de surfaces suffisantes pour s'installer à des prix abordables.

La quasi-totalité de ces terres est irriguée. Le réseau d'irrigation gravitaire existant, fruit de siècles de travaux des générations antérieures, a prouvé son efficacité : la destruction du réseau d'irrigation gravitaire existant et le bétonnage de ces terrains seraient une atteinte aux biens communs et au patrimoine agricole ancestral.

La période de confinement lors de la crise de la Covid 19 a montré, l'importance vitale de retrouver une production alimentaire de proximité, notamment en périphérie directe des villes. Les territoires qui ont les circuits de proximité les plus développés ont montré qu'ils étaient les plus autonomes et les plus agiles pour assurer la sécurité alimentaire de leur population. On sait que la pénurie alimentaire a souvent été le premier facteur de violence sociale. Il faut donc permettre l'accès à une alimentation suffisante et saine pour tous les citoyens.

Ce projet est aussi une atteinte à la biodiversité. Détruire les haies, les prés irrigués, les ruisseaux d'arrosage gravitaire, buser les canaux, c'est aussi détruire tous les représentants des espèces qui y vivent : vers de terre, libellules, grenouilles, campagnols, chauve-souris, buses variables... et tant d'autres ! C'est aussi empêcher la faune des auxiliaires des cultures (mammifères, oiseaux, arthropodes) de trouver gîte et couvert.

Les inventaires naturalistes réalisés dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale ont mis en évidence la présence d'espèces animales protégées sur le site.

Les terres agricoles menacées participent à la lutte contre le changement climatique. Elles permettent de capter le carbone.

Les eaux souterraines sont fortement vulnérables vis-à-vis des pollutions de surface. Les bassins de rétention prévus pour recueillir les eaux pluviales des surfaces rendues imperméables seront placés pour certains à 40 cm de la hauteur moyenne de la nappe phréatique. Or cette nappe durancienne fluctue beaucoup. Que se passera-t-il en cas de remontée de la nappe au-dessus de sa cote moyenne?

Le positionnement de la station d'épuration envisagée dans le projet, à proximité de la Durance, a poussé la DDASS à émettre un avis fortement réservé sur cette opération d'aménagement.

Cette zone recevra des entreprises logistiques importantes. Cela signifie encore plus de poids lourds, générant du bruit, de la pollution aux particules fines. Cela va augmenter de manière significative le trafic automobile ce qui contribuera à l'augmentation des nuisances sonores et au dérèglement climatique.

Le projet va générer près de 60000m3 de déblais et remblais liés aux aménagements collectifs

Un projet situé en zone inondable et qui renforce les risques d'inondation

Les crues exceptionnelles de la Durance sont, de plus, susceptibles de se multiplier avec le réchauffement climatique. Le risque est encore aggravé par l'aménagement en chaîne du bassin de la Durance. Non seulement les barrages ne protègent pas contre les grandes inondations, mais ils peuvent les aggraver, la rupture d'un des 17 barrages existants pouvant générer une vague destructrice sur la totalité du cours.

Les conséquences de la conjugaison des crues de la Durance et du Calavon n'ont pas été envisagées dans ce dossier de Zac.

L'imperméabilisation des terres provoquée par la création de la ZAC a aussi des conséquences et aggrave l'inondation pour les riverains situés en aval et notamment ceux du cœur de ville de Cavaillon.

Ce projet est contraire à l'instruction du gouvernement du 29 juillet 2019 (confirmé le 27 juillet 2020) relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace qui commence par le rappel de l'annonce du Président de la République de la mise en place du principe de zéro artificialisation nette du territoire à court terme.

La loi proclame qu'il faut "éviter, réduire et compenser" la consommation d'espace pour tout nouveau projet. Dans ce projet de nouvelle ZAC « éviter » et « réduire » ont été oubliés. Dans son avis rendu le 8 avril 2019, le préfet du Vaucluse « considère que les mesures d'évitement et de réduction mises en place par le maître d'ouvrage n'ont pas permis d'annuler les impacts négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire ».

Il contrevient aux circulaires de l'État du 24/1/1994 et du 24 /4/ 1996, qui interdisent les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses.

Il est contraire à la préconisation du Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région SUD-PACA qui appelle à une à la préservation du foncier agricole, en particulier les espaces agricoles, irrigués et/ou à forte valeur agronomique.

Il passe outre l'avis très réservé de la mission Régionale de l'Autorité Environnementale

Il est contraire à une des priorités définies dans la Charte du Parc Naturel Régional du Luberon : celle de développer une agriculture paysanne, équitable et durable.

Il s'oppose au Plan alimentaire territorial du Luberon, qui appelle à stopper la consommation de terres agricoles au regard de la pénurie de foncier agricole sur le secteur;

La Chambre des Métiers (avis du 14 janvier 2019) souligne que le projet risque d'aggraver la désertification du cœur de ville de Cavaillon.

Le dossier présenté fait apparaître la réalisation de vastes entrepôts fortement consommateurs d'espace qui risquent de ne générer que peu d'emplois et peu de richesses. La création des 1600 emplois semble un effet d'annonce et repose essentiellement sur de la logistique innovante ou logistique fine, alors que de nombreuses zones (dont certaines de grandes dimensions) y sont consacrées à proximité (Avignon, Grans, Salon, Arles, St Martin de Crau, Miramas).

Aujourd'hui nul ne sait quelles entreprises s'y installeront, à part un entrepôt logistique qui n'a rien de très « Natura'Lub ». Emplois dans la logistique souvent précaires, non valorisants, à la merci de la robotisation. Comme la grande distribution en son temps, la vente en ligne (donc la logistique), détruit plus d'emplois qu'elle n'en crée.

Il y a grand risque à aménager et réaliser des équipements publics coûteux (12 millions d'euros au minimum) alors que la demande, qui dépend de la conjoncture économique, risque de ne pas se concrétiser.

La logistique présentée comme la modernité, consiste à acheter en ligne des marchandises venant d'on ne sait où, confectionnées par des ouvriers qui n'ont parfois aucun droit social, dans des pays sans droits de l'environnement, sous des régimes politiques qui tolèrent le travail des enfants à partir de 4 ans et/ou l'esclavage, marchandises convoyées sur de longues distances, stockées dans d'immenses hangars, où les employés sont soumis au rythme de robots. Est-ce cela le progrès ?

Déclassement partiel du chemin de la Voguette situé sur la ZAC des Hauts Banquets

Marie-Hélène Chambrette [rodolphe.miquet@wanadoo.fr]

Envoyé : jeudi 12 novembre 2020 11:52

À : ENQPUB ENQPUB

Observations à propos du projet de déclassement partiel du chemin de la Voguette situé sur la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Étant opposée à l'artificialisation de terres agricoles, fertiles et irriguées, je m'oppose au déclassement partiel du chemin de la Voguette situé sur la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon.

L'artificialisation de terres non seulement agricoles mais aussi à haute valeur agronomique est en contradiction totale avec l'orientation du gouvernement.

La crise actuelle démontre à quel point l'autonomie alimentaire par une relocalisation de l'agriculture est un objectif prioritaire à atteindre en protégeant le moindre pouce de terre agricole.

Marie-Hélène Chambrette

Agricultrice
875 chemin du Fraischamp
84210 Le Beaucet

Avis sur le déclassement du chemin de la Voguette

hello.anne-marie@neuf.fr

Envoyé : jeudi 12 novembre 2020 12:10

À : ENQPUB ENQPUB

Cc : snt84cavzac@hotmail.com

Pièces jointes :REMARQUES SUR LE PROJET N~1.docx (19 Ko)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci joint **l'avis défavorable** que j'ai émis à propos du projet de la ZAC des Hauts Banquets.

Etant donné que le déclassement du chemin de la Voguette est directement lié à ce projet, vous comprendrez que je suis **totalemment opposée à ce déclassement.**

Elargir ce chemin, le goudronner , éliminer faune et flore aux abords de ce chemin causera une nouvelle nuisance à la biodiversité déjà lourdement impactée par le projet de la ZAC.

Veuillez recevoir ,Monsieur le Commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Anne-marie Hello

Dans le cadre de la consultation publique proposée à la population sur la ZAC des Hauts Banquets, je me permets de vous adresser mes remarques.

Il me semble que :

Ce projet va entraîner **l'artificialisation irréversible de 46 ha de terres agricoles**. Ce qui est contraire à tout ce qui est préconisé à tous les niveaux dans le contexte climatique et sanitaire actuel :

Le Président du Parc Naturel Régional du Luberon juge la justification des besoins en termes de foncier sur ce secteur trop faible.

Le Président de la chambre d'agriculture déplore l'absence de limite franche à l'urbanisation et préconise la création d'une Zone agricole protégée.

Le préfet du Vaucluse « considère que les mesures d'évitement et de réduction mises en place par le maître d'ouvrage n'ont pas permis **d'annuler les impacts négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire** ».

Et Le Président de la République lui-même s'est engagé à la mise en place du principe de **zéro artificialisation nette du territoire à court terme**.

L'artificialisation des terres du projet (bâtiments, parkings et voies de circulation) entraîne une perte en eau pour les nappes phréatiques, et l'imperméabilisation qu'elle provoque entraîne également l'augmentation des risques d'inondation.

La perte de terres agricoles irriguées, proches de zones urbaines et très fertiles, fait perdre la possibilité de **produire localement l'alimentation dont les populations ont besoin** et déstabilise l'économie agricole.

Ce projet aura forcément un impact sur la biodiversité. Le bouleversement de l'environnement aura des conséquences sur les espèces animales installées sur ce secteur dont certaines font partie des espèces protégées.

Enfin c'est un projet où rien n'est garanti :

Aujourd'hui encore, nul ne sait quelles entreprises s'y installeront, à part **un entrepôt logistique**. Et on sait que la vente en ligne détruit plus d'emplois qu'elle n'en crée. De plus étant donné le contexte économique du à la pandémie, la situation ne risque pas de s'améliorer.

Quand bien même de nombreuses entreprises de logistiques viendraient s'installer, cela signifie encore plus de poids lourds, générant du bruit, de la pollution aux particules fines et contribuant au réchauffement climatique.

Certaines communes acquièrent des terres agricoles pour les louer aux jeunes agriculteurs : cela me semble bien plus d'actualité dans cette période de pandémie où la production agricole locale est indispensable pour l'alimentation de nos villes que l'hypothétique installation d'entreprises.

En conséquence j'exprime **un avis défavorable** à la réalisation du projet de la ZAC de Hauts banquets.

Déclassement du chemin de la Voguette

André Jacquet [andrevictorjacquet@yahoo.fr]

Envoyé : jeudi 12 novembre 2020 10:11

À : ENQPUB ENQPUB

Bonjour

Je suis contre le déclassement du Chenin de la Voguette car je pense que le projet de la ZAC des Hauts Banquets n'est pas un bon projet car il supprime des terres agricoles et réduit les capacités d'autonomie alimentaire de proximité. Il faut stopper l'artificialisation des sols et tenir compte des préconisations du GIEC en matière d'environnement et de préservation de la bio-diversité

Bien cordialement

André Jacquet
tel 0610152379

enquêtechemin de la Voguette

Nicolas Paul [paelnic@wanadoo.fr]

Envoyé : jeudi 12 novembre 2020 10:45

À : ENQPUB ENQPUB

Monsieur le commissaire,

J'ai lu le dossier concernant le déclassement partiel du chemin de la chemin de la Voguette.

Ce chemin est incluse dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Hauts Banquets. Cette ZAC, est-il écrit, "a pour objet l'aménagement du Parc d'Activités NATURA'LUB et la réalisation d'un pôle économique d'excellence de production de biens et de services liés à la Naturalité et le développement de l'emploi sur le territoire".

C'est dans ce contexte que s'effectue cette opération.

Or, pour ma part, je ne crois ni à la naturalité du projet, ni aux emplois promis.

- En ce qui concerne la naturalité : ce projet **supprime de manière irréversible de riches terres agricoles irriguées** alors que stopper la consommation de terres agricoles est une urgence car il y a pénurie de foncier agricole dans la région. Par ailleurs, ces terres, situées dans le lit majeur de la Durance ont bénéficié des alluvions lors des submersions. La nappe phréatique se trouve à quelques mètres de la surface. Ce sont les zones les plus fertiles et humides de la commune. L'aptitude agronomique des sols ainsi sacrifiés est jugée très élevée, voire excellente, elle favorise la diversité culturelle, comme indiqué dans l'étude préalable agricole au projet de janvier 2019. La quasi-totalité de ces terres est irriguée. Le réseau d'irrigation gravitaire existant, fruit de siècles de travaux des générations antérieures, a prouvé son efficacité : il a permis une agriculture maraîchère très productive. Il réalimente aussi la nappe phréatique. Dans le contexte actuel du dérèglement climatique, la destruction du réseau d'irrigation gravitaire existant et le bétonnage de ces terrains seraient une atteinte aux biens communs et au patrimoine agricole ancestral. Ce projet porte aussi une **atteinte à la biodiversité**. Détruire les haies, les prés irrigués, les ruisseaux d'arrosage gravitaire, buser les canaux, remplacer les chemins existants et introduire des axes routiers ouverts aux poids lourds, c'est aussi détruire tous les représentants des espèces qui y vivent : vers de terre, libellules, grenouilles, campagnols, chauve-souris, buses variables... et tant d'autres ! C'est aussi empêcher la faune des auxiliaires des cultures (mammifères, oiseaux, arthropodes) de trouver gîte et couvert, d'autant que les inventaires naturalistes réalisés dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale ont mis en évidence la présence **d'espèces animales protégées sur le site**. Le projet prévoit la construction de **145 000 m² de surface de plancher, deux très grands entrepôts, beaucoup de parkings et des routes bien larges prévues pour 600 camions par jour**. Cette zone recevra des entreprises logistiques importantes. Cela signifie encore plus de poids lourds, générant du bruit, de la pollution aux particules fines. Cela va augmenter de manière significative le trafic automobile ce qui contribuera à l'augmentation des nuisances sonores et au dérèglement climatique. Et je ne parle pas des conséquences sur la nappe phréatique ni sur les paysages. **Parler de naturalité dans ce contexte me semble donc bien abusif.**

- En ce qui concerne les emplois promis, le dossier présenté prévoit la réalisation de vastes entrepôts fortement consommateurs d'espace qui risquent de ne générer que **peu d'emplois et peu de richesses**. La création des 1600 emplois semble peu crédible. En effet, il repose essentiellement sur de la logistique innovante ou logistique fine, alors que de nombreuses zones (dont certaines de grandes dimensions) y sont consacrées à proximité (Avignon, Grans, Salon, Arles, St Martin de Crau, Miramas). Les emplois envisagés dans la logistique par ailleurs sont souvent précaires, non valorisants et à la merci de la robotisation. Comme la grande distribution en son temps, la vente en ligne (donc la logistique), détruit plus d'emplois qu'elle n'en crée. Aujourd'hui enfin nul ne sait quelles entreprises s'installeront dans cette zone, à part un entrepôt logistique qui n'a rien de très « Natura'Lub ».

Aussi, dans ce contexte je trouve cette opération de déclassement inutile et coûteuse. Elle contribue, certes de manière minimale au regard de l'ensemble du projet, à la dégradation de l'environnement. Vous remerciant à l'avance pour l'attention prêtée à mes arguments.

Recevez monsieur le commissaire l'assurance de mes sentiments les meilleurs.
Paul Nicolas

Avis Alain Rouillard enquête publique déclassement chemin de la Voguette

Alain ROUILLARD [alainrouillard2@gmail.com]

Envoyé : jeudi 12 novembre 2020 10:24**À :** ENQPUB ENQPUB**Pièces jointes :** Avis Alain Rouillard Enquê~1.pdf (770 Ko)

Monsieur le Commissaire Enquêteur

je vous prie de bien vouloir trouver mon avis en pièce jointe.

A votre disposition pour tout complément, je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations.

Alain ROUILLARD

248 chemin du Cabanon

13610 LE PUY SAINTE REPARADE

06 32 12 63 35

alainrouillard2@gmail.com

Déclassement du chemin de la Voguette à Cavaillon

Enquête publique

Avis déposé par Alain ROUILLARD

Le 25 octobre 2020, j'ai déposé un avis dans le cadre de la consultation publique sur le projet de ZAC des Hauts Banquets. Je suis totalement opposé à cette opération. Après lecture du dossier soumis à l'enquête publique, je constate que le déclassement et la modification du tracé du Chemin de la Voguette sont des mesures destinées à en permettre la réalisation. En conséquence, j'y suis également opposé. Je reprends donc les observations que j'ai formulées précédemment.

Alain ROUILLARD
13610 LE PUY SAINTE REPARADE
alainrouillard2@gmail.com
12/11/2020

J'ai pris connaissance du dossier figurant dans le site internet de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse et, après sa lecture, **je formule un avis totalement négatif** sur ce projet.

En voici les principales raisons :

1/ Le projet de ZAC, pour un total de 46 ha, s'inscrit dans un périmètre plus large, de l'ordre de 100 h ; il vise à **transformer une surface considérable de terres à vocation agricole, de bonne qualité et bénéficiant de l'irrigation en une zone artificialisée**, affectée principalement aux activités de logistique et à des entrepôts.

- Alors que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) laissent entrevoir une pénurie alimentaire (déclaration du 1^{er} avril 2020)
- alors que l'urbanisation fait disparaître l'équivalent de la surface agricole d'un département tous les 5 ans (selon la Fédération nationale des SAFER, Muriel Gozal , directrice générale, 25 janvier 2019)
- alors que le gouvernement a fixé, le 27 juillet 2020 (Conseil de Défense Ecologique), un objectif de zéro artificialisation nette

on ne peut que s'étonner de la poursuite d'un tel projet.

L'argument selon lequel les terres sont en friche est particulièrement inacceptable.

- Si l'évolution de la politique agricole a conduit à la disparition d'un grand nombre d'exploitations, les conséquences qu'elle entraîne sont aujourd'hui manifestes et préoccupantes : éloignement des zones de production des zones de consommation, difficulté et coût de l'acheminement, risque de rupture dans la chaîne de distribution.
- La période de confinement dans la crise de la Covid 19 a montré, au printemps dernier, l'importance vitale de retrouver une production alimentaire de proximité, notamment en périphérie directe des villes.

- Le secteur sud de Cavaillon, lieu de production historique largement connu, est une véritable réserve foncière pour un retour à des pratiques équilibrées et résilientes en cas de crise.
- Cela devrait figurer, dans les documents d'urbanisme, comme un choix stratégique majeur assorti, comme cela se fait dans nombre d'agglomérations, pour des politiques de relance de l'activité agricole périurbaine (publication de France Urbaine, Resolis et Terres en Ville : *Villes et alimentation en période de pandémie*)

2/ **Le dossier fait référence à la « Doctrine Rhône »,** qui consiste à prévoir des exceptions à la non construction en zone inondable pour les seuls projets d'intérêt stratégique. C'est un véritable détournement de sens :

- attribuer la qualification de stratégique à un projet qui, pour l'essentiel, consiste à implanter des entrepôts et des installations logistiques [le dossier de réalisation prévoit 6 macro-lots dont un seul est réservé à des bureaux ou activités tertiaires et ne représente que 10% de la surface de construction; le reste est destiné à des « activités logistiques »(30% en affichage) et des « activités diverses » (60%)qui peuvent recouvrir des entrepôts alors que de nombreuses zones (dont certaines de grandes dimensions) y sont consacrées à proximité (Avignon, Grans, Salon, Arles et Cavaillon elle-même).
- Le maintien en réserve pour une agriculture de proximité représente aujourd'hui un intérêt stratégique bien supérieur.

3/ Cette opération est de surcroît, **inadaptée en matière économique et urbaine**

- La crise économique en cours affecte et met en cause l'activité, voire l'existence de nombreuses entreprises. Quel intérêt y a-t-il à aménager et réaliser des équipements publics coûteux (12 millions d'euros, sans compter les « équipements externes » réalisés directement par la collectivité, dont le montant n'est pas indiqué) alors que la demande, qui dépend de la conjoncture économique, risque de ne pas se concrétiser ? Si les droits à construire ne peuvent être commercialisés, ces 48 (puis 100) hectares deviendront **des friches urbaines** ; si seulement certaines parcelles sont vendues et construites, pour être enfin délaissées et si la conjoncture reste défavorable, on obtiendra une **friche industrielle**.
- Le paysage ressemblera alors à une grande partie des zones existantes, dégradées, inorganisées et laissant apparaître de nombreux espaces inutilisés. **L'image de la Ville en sera affectée, portant atteinte à son attractivité.**
- **Cette logique de consommation de l'espace à outrance pourrait être remplacée par un travail de restructuration de l'ensemble des espaces économiques,** en réorganisant les parcelles et regroupant des espaces inoccupés, en améliorant les conditions de fonctionnement et d'accès des activités existantes, en insérant les nouvelles entreprises dans le tissu économique et urbain.
- On peut aussi s'étonner que, pour recourir à l'expropriation, la Communauté CLMV a demandé au Préfet, qui l'a accepté, une déclaration d'utilité publique, sans chercher à démontrer, de manière intangible, que la solution retenue était la seule possible. Pourtant, de nombreuses collectivités mènent avec succès des politiques de renouvellement qui réduisent la consommation du foncier périphérique.

4/ **Les indications du dossier concernant la création d'emplois apparaissent très éloignées des réalités :**

- **le dossier de création annonce 1600 emplois.** Ce chiffre n'est que le produit approximatif de 35 ha (surface cessible) par 50 (nombre d'emplois moyen à l'ha). Or le nombre d'emplois à l'ha se calcule, non pas sur la surface cessible, mais sur la superficie des constructions.
- dans une étude sur l'Impact des Zones logistiques, cofinancée par l'Etat et la Région PACA, le CETE Méditerranée indique un coefficient de 20 à 60 emplois par ha construit.

- le dossier de réalisation de la ZAC indique 130 000 m² de surface construite pour les affectations « logistiques » et « diverses » hors tertiaire. Si l'on estime le ratio d'emploi à la moyenne, soit 40 (hypothèse déjà très favorable), le nombre d'emplois ne pourra pas dépasser à ce titre 520. Les activités de services concernent 13 000m² ; pour un coefficient d'occupation de 0.3 (habituel dans cette configuration) la surface construite serait de 3900m² ; la surface moyenne de bureaux est de 15m² (y compris les accès et locaux techniques) : on peut estimer le nombre d'emploi de bureaux et services à 260 maximum.
- Au total, **le nombre d'emplois généré par cette opération ne dépassera pas 780**, à condition que tout soit vendu, construit et équipé. En outre, une partie de ces emplois peut correspondre à des transferts d'activités en provenance des zones existantes, diminuant d'autant la création nette d'emplois.

On se trouve, ici, devant un effet d'annonce (pour ne pas employer une qualification plus virulente) qui a très peu de chance d'être suivi d'effet.

Ainsi, pour un résultat faible et aléatoire, avec des risques financiers pour la collectivité en cas de déficit (dont on ne connaît pas le montant, le dossier de concession à l'aménageur privé Faubourg Promotion Cavaillon ne figurant pas au dossier) on sacrifie une surface considérable de terres agricoles et, de surcroît, on prend le risque de construire en zone inondable.

5/ C'est, en effet **une opération à haut risque.**

- Le secteur, situé dans le lit majeur de la Durance, est totalement inondable et, à ce titre, a été classé inconstructible dans le Plan de protection contre le Risque d'Inondation. A la suite de la réalisation de la Digue des Iscles de Milan, la collectivité a engagé une révision du PPRI, approuvée par le Préfet de Vaucluse en octobre 2019. Cette décision pose plusieurs problèmes sérieux
- La digue est calibrée pour protéger des crues de 5000m³/sec, considérées comme une référence historique, pouvant faire face, le cas échéant, jusqu'à 6500m³. Le dossier ne fournit pas d'éléments techniques ou de calcul permettant de vérifier la réalité de ces données.
- Toutefois, des aspects inquiétants apparaissent aujourd'hui :
 - **En raison du changement climatique les phénomènes méditerranéens prennent des formes et une ampleur inconnue** : les récentes inondations de la Roya, la Vésubie et la Tinée ont atteint des niveaux et une virulence inédites, avec des conséquences catastrophiques. Il s'avère que plusieurs des documents d'urbanisme, qui ont servi de base à des autorisations de construire (y compris une gendarmerie), sont inadaptés.
 - **La conclusion est qu'il faut revoir la stratégie contre les inondations.** Ainsi, s'appuyer pour aménager et construire en zone inondable, sur des documents et des données susceptibles d'être modifiées peut avoir des conséquences extrêmes et engager, comme ce fut le cas à Vaison la Romaine et à La Faute sur Mer, des responsabilités directes, y compris judiciaires.
 - **Le principe de précaution** exige que l'on s'abstienne, en attendant de nouvelles investigations, de toute opération nouvelle. Cette exigence est d'autant plus forte, s'agissant de la ZAC des Hauts Banquets, que le Commissaire Enquêteur, lors de la Révision du PPRI, avait demandé qu'une étude de la conjonction des crues du Coulon et de la Durance soit réalisée ; elle ne l'a pas été et le Préfet est passé outre.
 - Enfin, **le niveau de protection des digues dépend largement de leur entretien.** En décembre 2019, une digue a cédé sur l'Eze, affluent de la Durance, ce qui a nécessité l'évacuation d'urgence de 120 personnes. Quelle garantie a-t-on que, dans la longue

durée, la digue des Iscles de Milan sera suffisamment entretenue pour produire ses effets, y compris dans des crues inférieures aux limites annoncées ?

- Tout au long de la Durance, de nombreux aménagements ont été réalisés dans le lit majeur (et d'autres sont en projet sur des centaines d'hectares) : le résultat est une **diminution des zones d'expansion des crues qui entraîne une modification profonde du régime hydraulique** : accélération de la vitesse, changement de parcours, remaniement intense du lit. Le dossier préliminaire au Schéma d'Aménagement de la Durance établi par le SMAVD-EPTB en fait une description détaillée, alors qu'il est établi que, contrairement aux idées reçues, les barrages ne protègent pas la vallée contre les crues majeures. La Durance est la rivière la plus aménagée de France (4 km d'aménagement pour 1 km de rive naturelle) : poursuivre dans cette voie, en particulier dans des secteurs sensibles de confluence comme Cavaillon, c'est aggraver encore plus le risque.

6/ **Artificialiser les terres, c'est en outre, diminuer leur capacité d'absorption de l'eau et appauvrir le rechargement de la nappe phréatique et des aquifères** du Bassin de la Durance. Or c'est une **ressource vitale pour la Région**, classée ressource stratégique par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse) assurant l'alimentation en eau potable de millions d'habitants et l'approvisionnement de zones agricoles entières, comme la Crau.

7/ Enfin, on notera que l'étude d'impact, apparemment rassurante sur les conséquences de l'opération, a donné lieu à un **avis très réservé de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale** qui émet 20 recommandation dont au moins 7 relèvent de manquements :

- Pas d'analyse d'ensemble des conséquences de l'artificialisation
- Pas d'analyse des solutions de substitution
- Nécessité de prospections complémentaires sur la biodiversité
- Revoir l'analyse des effets induits sur le bruit et la qualité de l'air
- Pas d'analyse des conséquences des zonages réglementaires du PPRI, notamment la compatibilité avec la gestion des eaux pluviales
- Pas de précision sur la mise hors d'eau de la station d'épuration en cas de crue
- Pas de document de cadrage d'ensemble pour l'intégration urbaine et paysagère de l'entrée sud de Cavaillon

Les réponses apportées sont de caractère souvent général et imprécis et servent de justificatif sans que les nouvelles études et analyses demandées par la MRAE aient été engagées. Malgré cela, le Préfet de Vaucluse par arrêté du 2 décembre 2019 également motivé d'une manière très générale, a accordé l'autorisation environnementale.

Ainsi, l'opération de la ZAC des Hauts Banquets et, derrière elle, l'ensemble des projets du secteur sud de Cavaillon, pour un total de 100 ha , inadaptée sur le plan économique, dépassée sur le plan paysager et urbain, exposée à des risques considérables en matière d'inondation, génératrice d'impacts sur l'environnement nombreux et mal mesurés avec à terme, des conséquences dans des domaines stratégiques, comme l'approvisionnement en eau potable ou les ressources alimentaires présente un grand nombre d'aspects négatifs, largement supérieurs aux effets bénéfiques annoncés, quand bien même ils seraient confirmés dans la réalité. Dans sa conception et sa mise en œuvre, elle relève du passé ; elle obèrerait dans l'avenir et d'une manière

irréversible, les possibilités d'adaptation de la Ville et de la Communauté d'Agglomération.

enquête publique

adisant [adisant@laposte.net]

Envoyé : vendredi 13 novembre 2020 22:06**À** : ENQPUB ENQPUB

Monsieur le Commissaire;

Je ne suis pas habitante de Cavaillon, mais je suis en une enfant de la Provence, née à Pertuis et en parcours d'installation sur la commune de Cadenet. J'aime vivre ici, je suis très attachée à ce qu'est la vie dans le Sud-Luberon, et profondément attristée par ce qu'on fait de ce joyau.

Réellement, pensez-vous qu'il puisse y avoir un avenir à bétonner 46 ha de terres arables pour satisfaire les néo-ruraux? Des néo-ruraux qui se laisseront vite de ces accessoires, car cela ne donne pas de sens à leur vie à long terme...

Nous avons la chance de vivre dans une région où tout est là pour se nourrir, avec de l'eau à foison, une terre fertile où fruits et légumes poussent dans les meilleures conditions, et tout ce que nous avons comme reconnaissance de ces richesses est de les bétonner et de polluer ce qui nous est indispensable à notre survie?

Je ne comprends pas. Pourquoi ne laissons-nous pas tout simplement ces terres à des paysans? Ils font la continuité de ce que la nature a construit, eux sont LE projet d'intérêt général (et non régional), comme beaucoup d'autres métiers nécessaires pour bien vivre.

La terre, l'eau, l'air, les forêts, n'appartiennent à personne, c'est à tout le monde car sans cela nous sommes morts, c'est le **bien commun**. Et dans "commun", il n'est pas question de desservir des entreprises assoiffées de pouvoir, car il n'a pas de prix, il est vital. Votre rôle est de stopper cette frénésie, nous avons besoin de ces terres!

Merci pour votre attention.

Observation sur le déclassement partiel du chemin de la voguette

Hortense Hallereau [hortense.hallereau@gmail.com]

Envoyé : vendredi 13 novembre 2020 18:24

À : ENQPUB ENQPUB

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me permets de vous contacter pour vous faire part de mon observation concernant le déclassement partiel du chemin de la voguette à Cavaillon en li0 klkmkkmkkmkdes Hauts Banquets:

Avis défavorable

Tout d'abord le projet de la ZAC des Hauts Banquets me semble aller à l'encontre des préconisations générales de l'Etat rappelées par le Président de la République à l'été 2019 et annonçant "zéro artificialisation nette à court terme". Selon l'INSEE, la région PACA a consommé deux fois plus d'espace ces vingt dernières années au regard de sa population. Doit on continuer à accepter cette dérive de consommation de terres déconnectée des besoins réels?

Ensuite, la majorité des 46 ha de la ZAC des Hauts Banquets sont d'excellentes terres agricoles, bénéficiant d'un réseau d'irrigation. J'avais cru comprendre en assistant à des réunions de la chambre d'agriculture, que les terres irriguées devaient absolument être soustraites à l'urbanisation?

Par ailleurs, il semble que l'éternel bienfait invoqué par les promoteurs dans ce genre de projets soit l'emploi. Mais quand est il des entreprises qui vont s'installer sur cette zone puisqu'il semble que seule un entrepôt logistique soit intéressé? Quel rapport entre un lieu de stockage avec le ballet de camions afférent et ses particules fines, et la qualification du " projet de parc d'activités économiques à haute valeur ajoutée de 46 ha, dédié notamment à la naturalité" (je cite la présentation du projet soumis à l'enquête publique). Quelle cohérence? 13 ha de zones bâties sont libres pour accueillir des entreprises ailleurs sur la commune. Il faut privilégier la rénovation des friches et bâtis vieillissants, plutôt que l'extension sur des zones agricoles. Face aux enjeux climatiques et alimentaires, peut on encore faire l'économie de cette alternative?

Le nom Natura 'Lub lui même est une infamie. Recouvrir de bitume 46 ha de terres, même si on y adjoint des pistes cyclables et de la pelouse avec qq arbres ne remplaceront jamais 46 ha de bonnes terres alluvionnaires, propres à l'agriculture et proche des lieux de consommation (A7 vers Avignon et Aix-Marseille). Cela n'a absolument rien de naturel et je crois que les mots ne doivent pas "tromper" au sens juridique "d'induire en erreur" les habitants de Cavaillon. Les mots ont un sens et le choix des noms également.

Enfin je rappellerais qu'à l'heure où nous avons plus que jamais besoin de circuits courts pour relocaliser notre alimentation, et compte tenu du Plan Alimentaire territorial (P.A.T) du Parc Naturel du Lubéron qui appelle à stopper la consommation de terres agricoles, ce projet est plus que jamais contestable. Il existe de nombreux porteurs de projets agricoles qui ne demanderaient pas mieux que de pouvoir s'installer (en maraîchage notamment). Et il faudrait que les élus gagnent en cohérence dans leurs orientations politiques locales. Cela permettrait aux administrés que nous sommes de reprendre confiance en la parole politique et de retrouver une vision commune de notre territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, le commissaire enquêteur, l'expression de ma sincère considération.

Hortense HALLEREAU

Tél: 0682711536

Avis déclassement partiel du chemin de la Voguette.

Christofer Jauneau [christoferjauneau@gmail.com]

Envoyé : vendredi 13 novembre 2020 16:32**À** : ENQPUB ENQPUB

Bonjour,

Habitant Cavaillon, je vous fais part de mon désaccord total quant au déclassement partiel du chemin de la Voguette qui permettrait l'artificialisation de la zone.

Cette initiative étant inscrite dans le cadre du projet de ZAC des Hauts Banquets, elle en partage les conséquences délétères pour l'agriculture locale, la biodiversité, la ressource en eau et la lutte contre le changement climatique.

Tous ces arguments et bien d'autres ont été développés et étayés par les associations et collectifs mobilisés contre le projet de ZAC des Hauts Banquets...

Cordialement

Christofer Jauneau

avis enquête publique

Claude RANOCCHI [claude.ranocchi@wanadoo.fr]

Envoyé : vendredi 13 novembre 2020 16:30**À** : ENQPUB ENQPUB

Monsieur le commissaire enquêteur,

je vous ai précédemment adressé par courriel un texte faisant la synthèse des arguments qui justifient mon opposition au projet de la ZAC des Hauts Blanquets. Pour les mêmes raisons et en toute logique je m'oppose au déclassement du chemin de la Voguette.

Le déclassement de ce chemin est un préalable à son détournement qui permettra l'accès au projet de ZAC.

Le détournement de ce chemin s'ajoute à tous les bouleversements qui seront engendrés par la mise en œuvre du projet. Des bouleversements mortifères vis-à-vis de la biodiversité, de la réserve foncière liée à l'activité agricole, des éléments d'usage (canaux, haies...), qui constituent le paysage provençal et sa valeur patrimoniale.

Des bouleversements aux risques non calculés en matière de gestion de l'eau et inondabilité en matière de nuisances liées au trafic des véhicules et de risques imposés à la population de proximité.

Merci, monsieur le Commissaire Enquêteur de tenir compte de cet avis,

Respectueusement,

Claude RANOCCHI

39 allée des Ciboulettes

84320 Entraigues sur la Sorgue.

Enquête publique : Déclassement partiel du chemin de la Voguette

Gerard BADIN [gerardbadin@me.com]

Envoyé : samedi 14 novembre 2020 19:43

À : ENQPUB ENQPUB

A l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur

Bonjour

Pour faire suite a l'enquête publique concernant le déclassement partiel du chemin de la Voguette, je vous communique ma position :

Ce déclassement n'a pas lieu d'être tant que le projet de la ZAC des Hauts Banquets n'est pas validé, Dans ces conditions je ne suis pas d'accord pour ce déclassement

Vous trouverez ci dessous le courriel que j'adresse a LMV suite a l'avis de consultation publique concernant les aménagements de la ZAC des Hauts Banquets

Je vous remercie d'être a l'écoute des citoyens et d'accuser réception

Bien cordialement

Gérard Badin
460 chemin de Robion a Orgon
84460 Cheval Blanc
06 59 15 68 23

Bonjour

Pour faire suite a l'avis de consultation publique concernant les aménagements de la ZAC des Hauts Banquets, je me permet de vous informer que je suis totalement opposé a ce projet pour les raisons suivantes :

Suppression de 106 HA de riches terres agricoles irriguées par nos anciens alors que notre monde paysan est en souffrance financière et morale et a beaucoup de difficultés a acquérir des terres nobles car trop chères !

La population a nourrir augmente sans cesse alors que les surfaces cultivables sont en diminution permanente ce qui oblige la France a importer des produits alimentaires qu'elle pourrait produire elle même ,

De conserver et protéger ces terres est aussi une richesse pour l'emploi a long terme voir très long terme, mais quand tout est bétonné plus rien ne pousse a tout jamaisPensons a nos descendants !

Ce projet va l'encontre de la COP 21 et des accords de Paris concernant l'environnement, ce sera une catastrophe sur la biodiversité mais aussi sur la pollution provoquée par les milliers de poids lourds qui vont circuler dans tout le secteur,

Cela peut être aussi catastrophique par les activités industrielles qui sont susceptibles de s'installer dans cette ZAC dont on ne connaît pas a ce jour le niveau de risque environnemental ?

Le risque est grand également de polluer notre précieuse nappe phréatique qui se trouve seulement a quelques mètres du niveau du sol !

Ce projet va aussi a l'encontre de la politique environnementale de l'Union Européenne, voir le lien : https://ec.europa.eu/info/energy-climate-change-environment_fr

Le GIEC préconisait dans son rapport du 08/08/2019 de ne pas changer l'affectation des sols agricoles en conservant précieusement les terres fertiles pour assurer l'avenir

Ce projet est en pleine contradiction avec ce que nous préconisent tous les jours nos médias (télévision, radio et presse écrite) concernant **le réchauffement climatique** ????.

Le bétonnage de cette zone va augmenter les risques d'inondation du secteur en imperméabilisant toute cette surface,

En cas d'inondation que va t'il se passer au niveau de la station d'épuration ???

Dans le très difficile contexte économique actuel ce projet d'implantation de plateforme logistique ne se justifie pas et est totalement incertain dans sa réussite,

Nous sommes dans une région ou il y a déjà de très nombreux centre logistique avec des entrepôts inoccupés, (Fos sur Mer, Miramas, St Martin de Craux, Vitrolles etc etc etc..., au nord comme au sud de Cavaillon)

De surcroit, ce projet n'est malheureusement pas quelque chose d'innovant, ce n'est pas un tel projet qui va participer a réindustrialiser la France !

Nous sommes dans une magnifique région touristique, je pense qu'un beau projet de relocalisation agrécologique de l'alimentation BIO au pied du Luberon pourrait redorer l'image de Cavaillon et sa région

Je vous remercie d'être a l'écoute des citoyens et d'accuser réception

Bien cordialement

Gérard Badin
460 chemin de Robion a Orgon
84460 Cheval Blanc
06 59 15 68 23

enquête "déclassement partiel du chemin de la voguette"

cattac [cattac@wanadoo.fr]

Envoyé : dimanche 15 novembre 2020 19:24**À :** ENQPUB ENQPUB**Pièces jointes :** non à la CavZac, CC Word.doc (35 Ko)

A Monsieur le Commissaire Enquêteur,

C'est après mures réflexions...Pas d'accord ! Non Non et Non...

Pas de déclassement partiel du chemin de la Voguette ,

voie ouverte à la mise en œuvre de cet

insupportable projet "mal nommé" Natura'Lub !

(Voir en dossier joint ma contribution à la consultation publique, consultation bien

tardive pour cette Zone d'Aménagement , soi disant, "Concertée" !)

Cet avis s'appuie sur de nombreux échanges entre riverains et associations locales engagés sur des sujets qui touchent à l'avenir des populations locales comme nationales, et plus encore, en ces temps de pandémie dramatique, à l'échelle universelle !

Nouvellement retraitée, engagée depuis toujours sur les champs de l'économie sociale et solidaire , sur l'échange et le partage , sur l'éducation à des pratiques respectueuses du vivant , tant végétal qu'animal et Humain . Je suis sidérée de voir l'évolution des choix qui sont faits sur notre territoire , gagnant toute catégories pour ce qui concerne l'artificialisation des terres en France depuis plus de 10ans.... On compte par habitants 20m2 de centres commerciaux en France , nous en avons 40m2 en Vaucluse ! -). Au moment ou la situation de crise sanitaire qui menace de durer devrait nous amener à préserver ce qu'il reste d'espaces naturels et de terres arables mondialement connues pour leur qualité? il s'agirait :

- D'assurer à nos concitoyens la possibilité de se fournir à proximité en "produits essentiels" comme disent nos gouvernants !
- D'accompagner à l'installation de jeunes agriculteurs , ils sont nombreux à ne pouvoir s'installer au vue des coûts prohibitifs du foncier local .

- De développer une production locale en fruits, légumes et petit élevage pour assurer une nourriture saine à nos collectivités territoriales et à moyen terme pourquoi pas à l'ensemble de la population de notre bassin de vie.....

De plus , après un inventaire exhaustif des nombreux bâtiments inoccupés, notre municipalité pourrait inciter et mobiliser des entreprises pour relancer une activité en perte de vitesse sur notre commune...De même pour répondre aux besoins de logements décents.

Comptant sur votre assentiment et votre soutien pour :

- nous informer de l'ensemble des constats de cette enquête.
- accompagner avec force, l'ensemble des avis qui en émergent auprès de nos élus.

Veuillez acceptez l'expression de mes sincères salutations . Cathrine Caubet.

A l'agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

Consultation publique sur la ZAC des Hauts Banquets.....

Notre avis compte pour l'avenir du territoire ? Ceci devrait effectivement être la règle en démocratie....Mais que dire jusqu'à ce jour, du manque, voire du refus d'informations auxquels sont confrontés habitants et riverains directement concernés, comme les quelques associations locales soucieuses de la préservation de l'environnement ? et cela, alors qu'une partie des travaux sont déjà engagés....

Vous comprendrez je pense que colère et indignation m'habitent !

Quant Immauchan renonçait à étendre son emprise sur ce territoire, apprendre que c'était la communauté des communes qui en avait fait l'acquisition nous avait rassurés.....Dans un premier temps.

Mais depuis, est apparu ce projet nommé... « Natura'Lub ».....De qui se moque-t-on !

Non à cette Z A C ! Zone d'aménagement « Concerté » ! ce que j'y voit : **B E T O N , B I T U M E** et **C A M I O N S** , l'indécemment sacrifier définitivement des espaces naturels aux portes du Luberon et des riches terres agricoles irriguées qui ont fait, dans les temps de nos anciens, la renommée de Cavaillon !....A qui profiteront ces gigantesques hangars de stockages encadrés de parkings géants alors que tant de bâtiments inoccupés sur notre territoire ne demanderaient qu'à être réinvestis ? Et que dire des pollutions et nuisances diverses qui de fait, y seront associés.... Sans parler des graves menaces d'inondations, avec l'artificialisation des terres, face aux pluies diluviennes que le changement climatique nous promet entre Calavon et Durance (voir Pertuis, Vaison la Romaine...)

*Au moment où notre Europe et le monde entier apprennent à vivre sous la menace d'une crise sanitaire qui risque de durer.... Au moment où beaucoup de nos concitoyens ont pu mesurer le besoin évident d'autonomie alimentaire, l'importance d'un accès aux produits sains et frais pour nourrir leurs familles, **ne serait il pas temps de changer de cap ?***

pour une Z A C : Zone A Conserver....Zone A Cultiver –
ou une Z A P : Zone Agricole Protégée..... Proposition de la chambre d'agriculture avec l'accompagnement à l'installation de jeunes agriculteurs. Ces terres exceptionnelles, formées par les alluvions de la Durance, avec un réseau d'irrigations gravitaires depuis des siècles, sont une réserve foncière capable de fournir fruits et légumes de qualité pour nourrir la quasi-totalité des populations du territoire et de plus sont un précieux réservoir de biodiversité animale et végétale..

Voir aussi : le plan alimentaire territorial du Luberon, le projet alternatif proposé par le groupe Local Sauvons Nos Terres 84 - Les avis du GIEC du 8/ 08/ 2019 sur l'affectation des sols agricoles - de L'Etat, 07/2019 + 07/2020 : zéro artificialisation nette du territoire a court terme – de la chambre des métiers qui s'inquiète de la désertification du centre ville de Cavaillon - de la région SudPACA prônant la préservation du foncier agricole.... Et le préfet du Vaucluse « considère que les mesures d'évitement et de réduction mises en place par le maître d'ouvrage n'ont pas permis d'annuler les impacts négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire »

Je ne m'étendrais pas plus à ce jour, d'autres interventions de divers compagnons de route sont rentrées dans des descriptifs très détaillés des menaces gravissimes que cette ZAC fait courir à notre territoire.

J'espère pouvoir compter sur nos élus de la communauté des communes pour entendre les témoignages indignés qui vont s'exprimer dans cette consultation publique et qu'ils sauront transformer cette folie en un projet préservant l'avenir des habitants de notre magnifique territoire.

Catherine Caubet, retraité de l'animation culturelle. 161 Av. René Coty, Cavaillon.

Anne CHOTARD [anne.chotard@gmail.com]

Envoyé : dimanche 15 novembre 2020 16:50

À : ENQPUB ENQPUB

Après avoir consulté le dossier du projet de la ZAC des Hauts Banquets, je vous fais part de mon OPPOSITION à ce projet. Je ne le trouve pas respectueux de l'environnement de la ville de Cavaillon, déjà largement couverte de béton en périphérie. Ce dont nous avons besoin c'est de verdure, de maraichers, d'arbres fruitiers, de préférence en bio. Mais en aucun cas nous ne souhaitons plus de béton, de routes, de camions, de pollution. Le dérèglement climatique devrait inciter tous les décideurs politiques à préserver un maximum d'arbres, de zones humides, de petits agriculteurs respectueux de la terre. Faisons attention à ne pas détruire notre environnement déjà si dégradé et fragilisé par de nombreuses artificialisations des terres. Merci de regarder cet avis de simple citoyenne avec attention.

Anne Chotard
Cavaillon

enquête publique chemin de la Voguette/Cavaillon

FOLLET Pierre [folletpierre@yahoo.fr]

Envoyé : dimanche 15 novembre 2020 18:01**À :** ENQPUB ENQPUB**Pièces jointes :** ZAC argumentaire PF.pdf (9 Ko) ; ZAC argumentaire paysan Fo~1.pdf (90 Ko)

Pierre Follet
La Grande Bastide
1139 chemin des Iscles de Durance
84530 Villelaure

à

Madame Claudie CHABAS RUFFA
commissaire enquêteur

Objet : enquête publique portant sur le déclassement partiel du chemin de la Voguette

Madame la commissaire enquêteur,

Le Maire de Cavaillon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le déclassement partiel du chemin de la Voguette situé au sud de la commune en vue de la réalisation de la ZAC des Hauts Banquets.

Demandant la désapprobation de la création de la zone d'activités, le déclassement du chemin de la Voguette me paraît inutile.

Veillez trouver ci-jointes mes observations :

- la lettre adressée à Monsieur Daudet Président de LMV Agglomération

- mon argumentaire contre la ZAC des Hauts Banquets.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Madame la commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Pierre Follet

Pierre FOLLET
La Grande Bastide
1139 chemin des Iscles de Durance
84530 Villelaure

le 15 novembre 2020

à

Monsieur Gérard DAUDET
Président de LMV Agglomération

objet : observations sur le dossier de création et réalisation de la ZAC des Hauts Banquets

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse soumet le projet de création et réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté des Hauts Banquets situé au sud de la commune de Cavaillon à la participation du public.

Veillez trouver ci-après et ci-jointes mes observations et propositions sur ce dossier.

Je préférerais écrire à Alphonse Daudet, très attaché à sa Provence natale qu'il a valorisé. Il ne serait pas très charmé par la nouvelle entrée sud de Cavaillon que vous projetez.

Paysan retraité à Villelaure, j'ai pratiqué l'agriculture biologique, cultivé des légumes et des céréales, accueilli des touristes dans les deux gîtes. La vente des légumes se faisait auprès de 250 familles adhérentes d'AMAP, celle des céréales à un meunier et à des éleveurs.

Cinq personnes travaillaient à plein temps qui habitaient toutes la commune, un saisonnier et des stagiaires complétaient l'équipe.

Cette ferme générait de l'activité au Crédit Agricole, MSA, Groupama, CAPL, Pagès, Massey-Ferguson, Renault, Koppert, le mécanicien du village, les fournisseurs, les entreprises agricoles, les OPA, les semenciers, les pépiniéristes, payait ses impôts et taxes, faisait découvrir le Luberon et la Provence,...

En plus, les pratiques agricoles et la plantation d'arbres contribuaient à développer la biodiversité, améliorer la qualité des sols, nourrir sainement et gustativement une population locale, à améliorer la qualité de l'air et de l'eau, à permettre de vivre aux habitants et aux passants de la Grande Bastide dans une ambiance fraîche, saine et belle.

Rassurez-vous, l'histoire continue, la transmission est assurée. Deux maraîchères, une pépiniériste, un paysan-boulangier poursuivent l'œuvre engagée et ont même des ambitions plus fortes en agroécologie.

La Grande Bastide, âgée de 230 ans, est située dans la plaine à 300 m de la Durance, entourée de quelques digues non entretenues du même âge (qui ne sont pas RAR). Personne n'a vu la bâtisse inondée, entourée d'eau oui, la dernière fois dans les années 1950.

Je vous raconte tout cela pour vous démontrer que l'agriculture agroécologique et paysanne crée des emplois, génère de l'activité économique locale, régionale, nationale et même internationale, rend le territoire attractif et attrayant, prend soin des citoyens qui l'entourent, enrichit la commune, la communauté d'agglomération, le pays, lutte contre le réchauffement climatique, préserve l'environnement, élimine les épidémies virales, bref apporte la vie belle et rêvée !

La Durance ne nous effraie pas, nous lui laissons l'espace pour s'épanouir si elle en a besoin, nous passerons la serpillère pour enlever quelques traces de boues si elle exagère. Sa compagnie nous apaise, sa beauté nous transporte.

Votre projet de parc d'activités économiques à haute valeur ajoutée dédié à la naturalité ne va pas créer d'emplois, va enrichir quelques patrons d'entreprises en particulier les grosses, va créer une future friche industrielle, enlaidira le paysage, endette et appauvrit la commune sur le dos de ses habitants, aggrave la pollution, augmente la température, détruit la biodiversité, propage le coronavirus, avec sa digue RAR

augmente le risque d'inondation dramatique, bref il apporte la misère, la tristesse et la colère !

Le Préfet de Vaucluse, en votre présence, a lancé la campagne de sensibilisation aux pluies méditerranéennes intenses le 4 septembre 2020 à Cavaillon. De quoi avez-vous peur avec toutes les digues que vous avez construites et que vous construisez ?

Définition : la naturalité renvoie au caractère sauvage d'un paysage ou d'un milieu naturel. Quand on lit le dossier de réalisation de la ZAC, ce n'est pas l'impression que l'on a.

Étant adhérent de Sauvons nos terres 84, de SOS Durance Vivante, de la Confédération Paysanne de Vaucluse, j'approuve les observations et les propositions que ces organisations vous ont formulées.

Vous trouverez ci-jointes celles argumentées de l'ancien paysan que je suis.

Vous savez la dévastation de la Communauté d'Agglomération que causera votre projet, je demande donc au conseil communautaire de la CA Luberon Monts de Vaucluse de se prononcer pour la désapprobation de la création de la ZAC des Hauts Banquets.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Pierre Follet

•

Argumentaire contre la ZAC des Hauts Banquets de Cavaillon

Par le paysan Pierre Follet

Villelaure, le 15 novembre 2020

La protection des intérêts des paysans locaux implique la sauvegarde des terres agricoles.

Les principes de l'agriculture paysanne conduisent à s'opposer au projet de la ZAC des Hauts Banquets et à la destruction de terres agricoles alluvionnaires de qualité remarquable, irriguées par un réseau d'arrosage gravitaire.

L'activité agricole passe obligatoirement par la protection des terres agricoles sans lesquelles aucune production n'est possible.

D'ailleurs la perte de terres entraînent des pertes d'emplois : le Vaucluse a perdu 20.000 ha entre 1988 et 2010, 7500 emplois directs, 23000 emplois induits, 4500 fermes.

Les terres agricoles deviennent une ressource rare. La consommation d'espace reste très élevée en France, 27000 ha/an entre 2006 et 2016. Plusieurs documents officiels appellent à une gestion économe de l'espace : instruction gouvernementale de juillet 2019, SRADDET, France Stratégie, rapport parlementaire,...

Les terres agricoles disposent de la capacité de production pour l'alimentation humaine. Celles menacées par la ZAC peuvent fournir la quasi totalité de la population de Cavaillon en fruits et légumes. Le directeur général de la SAFER signale le danger de manquer de terres pour nourrir la population française.

Ces milieux cavaillonnais sont aussi un refuge précieux pour la biodiversité et favorisent la continuité écologique : libellules, chauves-souris, buses, crapauds, boutons d'or,... sont menacés

L'argumentaire sera développé suivant quatre thèmes :

- **la protection des terres agricoles**
- **le maintien et l'installation de paysans**
- **la sécurité alimentaire**
- **la protection de la biodiversité**

La protection des terres agricoles

Lors du bilan annuel en mai 2019 de la FN Safer, Emmanuel Hyst, son président, a indiqué que en moyenne 55000 ha de terres agricoles changent d'usage chaque année, utilisés pour l'habitat, les zones commerciales ou les infrastructures de transport. L'équivalent de la surface agricole d'un département disparaît tous les cinq ans. Il a souligné qu'il faut absolument protéger le foncier agricole, mais beaucoup d'élus pensent encore que le développement passe par une consommation des terres agricoles et de la construction. La France a perdu 4 à 5 millions d'hectares de terres agricoles en 40 ans. Il faut imaginer un nouveau modèle de développement urbain, en utilisant des friches industrielles, commerciales ou d'habitat pour reconstruire, tout en arrêtant d'empiéter sur les terres agricoles.

L'instruction du gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace commence par le rappel de l'annonce du Président de la République de la mise en place du principe de zéro artificialisation nette du territoire à court terme, faisant le constat des conséquences pour les populations et pour notre environnement. En effet, l'étalement de

l'urbanisation, lié au développement de zones pavillonnaires et à l'implantation de zones d'activités et de surfaces commerciales à la périphérie des métropoles et des agglomérations, emporte des contraintes économiques, sociales et environnementales pour les collectivités et l'ensemble de la population.

La lutte contre l'artificialisation doit être bien prise en compte dans les stratégies d'aménagement, lors de la définition des projets et lors de leur mise en œuvre.

Le message N°1 du SRADDET porte sur la consommation de l'espace. Il appelle à une gestion économe et la préservation du foncier agricole, à préserver le potentiel de production agricole. L'une des orientations indique de privilégier en priorité la préservation des espaces agricoles, notamment irrigués et/ou à forte valeur agronomique.

FNE Vaucluse souligne l'artificialisation déraisonnable du département. Les résultats d'une enquête récente mettent des chiffres sur cette évidence : en 2015, la part des sols artificiels en Vaucluse était de 13,2 %, nettement au dessus de la moyenne nationale de 9,4 %. De surcroît, entre 2010 et 2015, cette artificialisation a progressé plus vite que dans les autres départements.

Selon le RGA (Recensement Général Agricole) 20481 ha de SAU (Surface Agricole Utile) ont disparu entre 1988-2010, soit près de 1000 ha par an, la SAU diminue 3 fois plus vite qu'au niveau national, - 18 % sur la période 1990-2018. Le rythme s'est fortement accéléré entre 2000-2010 et il est certain qu'il est encore plus élevé depuis 2010.

Sur les trois SCOT les plus importants de Vaucluse (Arc Comtat Ventoux, bassin de vie d'Avignon et secteur de Cavaillon) c'est plus de 2364 ha de surfaces agricoles et naturelles dans la majorité irrigués qui sont prévues à l'urbanisation à l'horizon 2030.

Le collectif Sauvons nos terres 84 estime à environ 3000 ha les espaces naturels, agricoles et forestiers en danger actuellement.

La destination des zones artificialisées a totalement changé. Sur la période 1988-1999, 3 % étaient dédiés aux zones industrielles commerciales, aux infrastructures et équipements et ce chiffre passe à 55 % sur la période 2006-2014, la proportion a donc été multipliée par 18.

A Cavaillon, 878 ha de SAU ont disparu entre 1988-2010. plus de 170 ha de terres agricoles sont menacés actuellement par des projets d'urbanisation, zones AU du PLU. Le SCOT, arrêté le 6 juillet 2017, prévoit 220 ha de développement économique en extension urbaine en grande partie situé au sud de Cavaillon.

Le projet Natura'Lub s'étend sur 120 ha, comprend 3 zones d'aménagement : le camp, le bout des vignes, les hauts banquetts, cette dernière sur 46 ha.

L'aptitude agronomique des sols est jugée très élevée voire excellente, elle favorise la diversité culturelle, comme indiqué dans l'étude préalable agricole datée de janvier 2019.

Elle précise aussi que le secteur de la ZAC des Hauts Banquets dispose d' « un réseau d'irrigation dense et maillé du nord au sud » et qu' « une très grande partie des terres agricoles du périmètre est irrigable (91%) et ce de manière sécurisée, maîtrisée, toute l'année ».

Dans cette zone inondable, l'activité humaine la plus appropriée est l'agriculture en systèmes agroécologiques : maintien de la perméabilité des sols, risques de sinistres minimes comparés à une zone d'activités, conciliation de l'activité humaine et de la riche biodiversité de ces milieux.

Les statistiques montrent que le taux d'artificialisation dépasse les besoins économiques et démographiques. De 2006 à 2015, la superficie des terres artificialisées a augmenté de 13 % en France alors que la croissance du produit intérieur brut est de 6 % et celle de la population de 5 %.

Cette boulimie de terre n'est ni une fatalité, ni un trait inhérent au développement d'un pays comme la France. En effet, avec 443 m² en moyenne par personne, chaque français occupe 21 % plus de sol qu'un espagnol, 36 % de plus qu'un allemand, 79 % de plus qu'un britannique selon Eurostat.

L'avis du président du Parc Naturel Régional du Luberon annexé à la délibération du 04/04/2019 relative à l'approbation du PLU de la commune de Cavaillon qui indique que « l'ouverture à l'urbanisation des zones actuellement concernées par le PPRI Durance permet la multiplication par trois du foncier dédié à l'activité économique par rapport au scénario sans création de la digue » et demande « la réalisation d'une étude économique de la demande qui permettrait d'évaluer les besoins fonciers réels sur la commune de Cavaillon et de justifier les chiffres de consommation de l'espace à vocation économique ». En effet, le président du Parc Naturel Régional du Luberon note que « la justification des besoins en termes de foncier sur ce secteur apparaît trop faible ».

Le Plan Alimentaire Territoriale du Luberon appelle à stopper la consommation de terres agricoles et affirme qu'il y a une pénurie de foncier agricole dans la région. Nombre de jeunes ne trouvent pas de surfaces suffisantes pour s'installer ou à des prix rétroactifs.

L'avis du président de la Chambre d'Agriculture annexé à la délibération du 04/04/2019 relative à l'approbation du PLU de la commune de Cavaillon qui « aurait aimé disposer d'une justification plus argumentée des projets d'urbanisation compte tenu de leur ampleur » et « déplore l'absence de limites franches à l'urbanisation ».

L'avis de la MRAe sur la qualité de l'étude d'impact : la justification du projet reste incomplète sur d'autres critères environnementaux, notamment sur la consommation d'espaces agricoles et les possibilités de renouvellement des zones d'activités existantes.

Recommandation 5 : justifier l'implantation et l'aménagement de la zone en expliquant les critères et les modalités permettant l'urbanisation en zones inondables et présenter les alternatives étudiées en explicitant les raisons du choix eu égard aux impacts environnementaux.

Dans son article 139, la loi alur modifie l'article 123-1-2 du code de l'urbanisme : il faut une analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

En 2001, 1412 ha artificialisés pour 25000 habitants, soit 564 m² / hab

En 2030, 1751 ha artificialisés pour 30000 habitants, soit 584 m² / hab (prévisions du PLU)

Moyenne française, déjà élevée, de 443 m² / hab

Contrairement à la loi alur, l'augmentation de la population de Cavaillon se fait par une baisse de la densité, et donc une surconsommation d'espace.

La démarche de Cavaillon, depuis le début, est d'affirmer la nécessité de renforcer sa polarité économique et, en conséquence, d'accroître l'offre foncière pour le réaliser. Mais les dossiers présentés se contentent de le réaffirmer à chaque étape. On ne s'interroge pas sur la nature du projet économique (y a-t-il une demande, quelle est la création nette d'emplois, la localisation est-elle favorable, quelle est le positionnement au regard des territoires concurrents?), ni sur le rendement de l'opération en termes fonciers.

Les textes imposent que des solutions alternatives soient recherchées, en particulier dans la densification des zones d'activités existantes.

Or, plusieurs zones de Cavaillon se caractérisent par une inorganisation et un considérable gaspillage de terrains. Il suffit de regarder le secteur des Taillades pour en avoir une idée.

La création de nouvelles zones est une solution de facilité qui aggrave encore le taux d'artificialisation, qui est en Vaucluse supérieur à la moyenne nationale, qui hypothèque l'avenir et ne répond pas aux exigences de la loi.

LMV a acheté les terres de la ZAC 12 millions d'Euros, soit environ 26,00 € / m². Le prix moyen

d'un terrain agricole en Vaucluse est de environ 1,50 € / m².

Dans l'étude d'impact, les pertes estimées agricoles sont de 826.000 € / an.

La compensation agricole prévue par LMV est de 600.000 €.

Le coût des pertes de services de l'écosystème n'est pas compté : 21.000 € / an pour le stockage et la fixation du carbone, 3.000 € / an pour la pollinisation, il faut ajouter les services rendus pour la gestion et la purification de l'eau, la gestion de l'azote, du phosphore, etc...

Les terrains des Hauts Banquets sont maintenus en friche depuis plus de dix ans, sans entretien.

Il est écrit dans les conclusions du commissaire enquêteur de l'enquête publique que finalement le fait qu'il ait été gelé depuis de nombreuses années l'a rendu encore plus compétitif : une zone de 45 ha en zone urbaine est une opportunité à saisir. Et voilà comme de bonnes terres agricoles peuvent devenir une zone d'activité économique !

Le maintien et l'installation de paysans

En France, 200 fermes disparaissent chaque semaine.

Évolution du nombre d'exploitations en PACA : en 1970 - 73435 exploitations, en 2000 - 29093 exploitations, en 2020 - moins de 20000 exploitations. Une chute de 73% en 50 ans !

En Vaucluse, sur la période 1988 à 2010, le nombre d'exploitations agricoles a chuté de 43%.

Il est passé de 10463 à 5923. Par année, 206 exploitations ont cessé leur activité.

Avec 4540 exploitations en moins début 2011 par rapport à 1988, plus de 7500 emplois directs ont disparu et près de 23000 emplois induits soit une perte de plus de 30000 emplois. (sources RGA)

Ces chiffres se passent de commentaires !

Le SRADDET écrit les règles de prendre en compte la capacité du territoire à répondre aux enjeux de l'agriculture de proximité et d'alimentation locale, d'accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires.

Le Parc Naturel Régional du Luberon précise dans sa charte le développement d'une agriculture paysanne, équitable et durable.

La sécurité alimentaire

En grippant les échanges, la pandémie de Covid-19 pourrait provoquer une grave pénurie alimentaire mondiale. La France n'en est pas là, mais son agriculture très spécialisée, inscrite dans les réseaux de libre-échange, ne la met nullement à l'abri d'un choc qui bloquerait les flux. Il est temps de poser la question de la relocalisation agroécologique de l'alimentation.

On vit dans une illusion de sécurité alimentaire, car celle-ci n'existe que tant que les flux sont maintenus. La crise sanitaire révèle combien il est dangereux de dépendre de l'étranger pour les produits de première nécessité comme les produits alimentaires de base.

Les territoires qui ont les circuits de proximité les plus développés sont aussi les plus autonomes et agiles pour assurer la sécurité alimentaire de leur population.

Les importations représentent environ la moitié de notre consommation de fruits et légumes, plus d'un tiers de la consommation de volailles, un quart de celle des porcs.

En moyenne, le degré d'autonomie alimentaire des 100 premières aires urbaines françaises est de 2%. Dit autrement, 98% du contenu des aliments consommés localement sont importés.

En cas d'une forte pandémie, avec un confinement total des transports, nous n'avons aucune

capacité localement à faire face. Il y a zéro stock dans les collectivités, zéro stock fait par l'État, très peu de réserves dans les magasins, et pas de capacité à produire localement.
Le foncier agricole, les fermes, les paysans doivent être considérés comme d'importance vitale.

Communiqué de presse du 28 mai 2020 d'Emmanuel Hyst, Président de la Fédération Nationale des Safer : réglons l'accès au foncier pour notre autonomie alimentaire. La crise sanitaire inédite que nous vivons aujourd'hui nous amène à élargir encore notre réflexion : comment adapter notre agriculture aux enjeux liés à cette crise ? Comment être au plus près des nouvelles attentes des citoyens ? Comment territorialiser nos productions pour limiter les effets négatifs des échanges mondiaux ? Il s'agit de relancer notre économie et de l'inscrire dans la durabilité et la résilience plus que jamais nécessaires, mais aussi, de garantir notre souveraineté alimentaire.

Une parcelle de 200m² nourrit à l'année une famille de 4 personnes en légumes.

La surface du projet Natura'Lub, 120ha, c'est l'autonomie en légumes de 24000 personnes, soit presque la population de Cavaillon.

En Vaucluse, la surface de 2 ha nourrit 4 personnes ayant un régime alimentaire composé de 50% de produits issus d'animaux.

Les productions agricoles possibles sont du maraîchage, de l'arboriculture, des prairies, des céréales, de l'élevage.

Natura'Lub se composerait de 4 entités dont un pôle agricole avec des serres de tomates, un élevage de saumons, de la production de gingembre en bio contrôle, dont un pôle énergie avec une serre photovoltaïque sous laquelle rien ne poussera par manque de lumière. Ils veulent produire de l'alimentation industrielle en hors-sol sur des terres fertiles.

Natura'Lub = 0% d'autonomie alimentaire pour Cavaillon, 100% de dépendance aux aliments importés et aux énergies fossiles.

Sauvegarder des terres agricoles fertiles et irriguées doit être la priorité pour assurer l'alimentation du territoire.

Notre mode d'approvisionnement alimentaire actuel est fragile car il est très dépendant du pétrole, le moindre raté, dans la disponibilité ou les prix de ce carburant, pourrait entraîner des pénuries alimentaires ou des coûts insupportables pour bien des personnes.

Comme le dit le sociologue Bruno Latour : « il faut faire coïncider la notion de territoire et celle de subsistance ».

La pénurie alimentaire a souvent été le premier facteur de la violence sociale. Il faut permettre l'accès à une alimentation suffisante et saine pour tous les citoyens.

La protection de la biodiversité

La biodiversité, ce sont d'abord des interactions entre individus d'une même espèce, entre espèces différentes, entre le monde microbien, fongique, végétal et animal, entre le vivant et le non vivant.

Libellules, chauves-souris, buses, faucons crécerelle, rongeurs, crapauds, hirondelles, papillons, araignées, grimpeaux, roitelets.

Quelques vieux arbres dont un platane abritant un nid de chouettes.

Haies de cyprès et de feuillus avec nombreux arbustes fruitiers, prairies irriguées à flore très diversifiée composée de graminées et plantes à fleurs (bouton d'or, achillée, plantains, centaurée scabieuse, aigremoine, scabieuses, gesse, mélilot, gaillets, rumex, vesce, jarosse, trèfles), flore typique des canaux d'arrosage avec salicaires, coronille, menthe.

La faune et la flore rencontrées aux Hauts Banquets.

France stratégie, structure gouvernementale. La biodiversité connaît aujourd'hui une érosion massive et rapide. L'artificialisation des sols, parce qu'elle détruit les habitats naturels et les continuités écologiques, en est une des principales causes. Il est donc nécessaire de freiner ce phénomène et de renaturer les terres artificialisées lorsque c'est possible. C'est une des ambitions du plan biodiversité, présenté par le gouvernement en juillet 2018, plan qui prévoit notamment d'atteindre à terme le zéro artificialisation nette.

Selon l'IPBES (plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques), un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction.

Conseil Régional PACA. SRADDET. Règle LDI Obj 16 B : développer et soutenir les pratiques agricoles et forestières favorables aux continuités écologiques.

SRCE PACA (Schéma Régional de Cohérence Écologique). Les enjeux de protection des espèces et des espaces définis par ses orientations se situent aux antipodes du projet de ZAC. Quelques préconisations :

- maîtriser une urbanisation pour des modes de vie plus durables
- développer de nouvelles formes urbaines et gérer les espaces de respiration
- restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau
- assurer une gestion des infrastructures et des aménagements compatibles avec les enjeux de préservation des réservoirs de biodiversité
- assurer la cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité
- valoriser les fonctionnalités écologiques potentielles de l'agriculture

FNE Vaucluse : faute de maîtrise de l'extension urbaine, le département continue de mener une politique d'aménagement du territoire incompatible avec la préservation de la biodiversité.

Avis de la MRAe sur la ZAC rendus le 16/04/2018 pour le n°1, le 24/08/2018 pour le n°2
Il porte sur la qualité de l'étude d'impact présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet.

Les inventaires naturalistes ont mis en évidence la présence d'espèces animales inscrites sur des listes de protection ou jugées à enjeu de conservation notable.

Les méthodes et les auteurs du volet naturaliste de l'étude d'impact ainsi que les conditions et les modalités des inventaires sont à préciser.

L'analyse des habitats naturels et des fonctionnalités écologiques doit être étendue à l'échelle du périmètre élargi.

Une déclinaison plus fine de la trame verte et bleue en lien avec les fossés présents sur le site est attendue, en lien avec les corridors écologiques repérés à l'échelle du périmètre élargi.

En conclusion, les vertus de cette ZAC sont très incertaines, alors que ses effets néfastes sur le milieu naturel sont eux inévitables !

Avis : Enquête publique : Déclassement partiel du chemin de la Voguette situé sur la ZAC des Hauts Banquets.

Jonquières IDEES [ideesjonquieres@gmail.com]

Envoyé : dimanche 15 novembre 2020 17:00

À : ENQPUB ENQPUB

Pièces jointes : Avis Enquête publique Zac~1.pdf (107 Ko)

Monsieur le commissaire enquêteur, ci-joint l'Avis défavorable, de l'association I.D.E.E.S Jonquières, en réponse à l' **Enquête publique** du **Déclassement partiel du chemin de la Voguette situé sur la ZAC des Hauts Banquets.**-- Nous sommes une association vaclusienne qui s'oppose à la disparition inquiétante des terres agricoles de notre département.

Micheline Verger, présidente de l'association I.D.E.E.S , Informer, Débattre, Ecrire, Sensibiliser
[I.D.E.E.S Jonquières](#) : association citoyenne et militante

Avis sur le Projet de ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Ce projet détourne de l'agriculture 46 ha de terres agricoles fertiles sachant que ce processus est irréversible.

Ces terres sont en grande partie irriguées grâce au labeur et à la persévérance des générations précédentes et des financements publics.

L'actualité sanitaire du pays a mis en évidence la nécessité de développer notre autonomie alimentaire notamment par le biais de circuits courts tout particulièrement en périphérie des zones urbanisées.

Le maintien d'une agriculture de qualité est un facteur de développement de la biodiversité ainsi que de lutte contre le réchauffement climatique sujets d'actualité brûlante.

Ce projet va à l'encontre des directives de l'état visant le « Zéro artificialisation des terres agricoles » (cf l'instruction du gouvernement du **29 juillet 2019** (confirmé le 27 juillet 2020)), à l'encontre également des préconisations du GIEG (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) dans son rapport du 8/08/2019 qui appelle à ne pas changer l'affectation des sols agricoles afin de préserver l'avenir.

Il est contraire à la préconisation du Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région SUD-PACA qui appelle à une **à la préservation du foncier agricole**, en particulier les espaces agricoles, irrigués et/ou à forte valeur agronomique.

Il passe outre l'avis très réservé de la mission Régionale de l'Autorité Environnementale.

Il est contraire à une des priorités définies dans la Charte du Parc Naturel Régional du Luberon : celle de développer une agriculture paysanne, équitable et durable.

· Il s'oppose au Plan alimentaire territorial du Luberon, qui appelle à stopper la consommation de terres agricoles

Il choisit l'imperméabilisation des sols alors que nous sommes en zone inondable.

Bref, ce projet va à contre-courant du bon sens et de l'évolution souhaitable.

Des alternatives sont possibles en destinant ces terres à des projets agroécologiques et en orientant les projets d'entreprises vers les zones d'activité existantes.

Association I.D.E.E.S Jonquières (Informer Débattre Ecouter Ecrire SensibiliseR

enquête publique chemin de la Voguette

Etienne JOUVE [etienne.jouve@wanadoo.fr]

Envoyé : dimanche 15 novembre 2020 19:07

À : ENQPUB ENQPUB

Pièces jointes : Etienne JOUVE consultation~1.doc (36 Ko)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

le 15/11/2020

J'ai l'honneur de vous faire part de mes observations concernant le déclassement partiel du chemin de la Voguette.

Ce déclassement est un préalable à l'aménagement de la ZAC des Hauts Banquets dont je suis un opposant, désirant conserver la vocation agricole de ce quartier encore préservé. Je suis donc opposé au déclassement de cette portion du chemin de la Voguette, comme au projet de nouveau tracé.

Ce quartier a déjà fait l'objet de transactions en prévision de l'opération Immochan il y a plusieurs années et la plupart des habitants ont été expropriés et les champs laissés à l'abandon.

Mais il ne s'agit pas de friches incultivables comme parfois on le laisse entendre.

Les études faites (voir dossier aménagement de la ZAC) ont bien montré que ces terres ont une haute valeur agricole et de plus irriguées de façon gravitaire. C'est un changement complet de vision pour l'avenir qui s'opère actuellement à tous les niveaux décisionnaires de la société pour arriver à protéger les terres agricoles, seules garantes de notre approvisionnement alimentaire futur dans un monde qui pourrait devenir encore plus bouleversé. Ces terres pourraient profiter à de jeunes agriculteurs qui cherchent à s'installer ou à une régie agricole. Elles pourraient contribuer à fournir les cantines scolaires de Cavillon.

Il y a encore beaucoup d'arguments environnementaux, de santé, d'aménagement du territoire, sociaux que je vous invite à consulter en PIÈCE JOINTE dans mes observations faites pour la consultation publique sur l'aménagement de la ZAC des Hauts Banquets. Le chemin fait partie du projet et les travaux pour l'aménager ne feront qu'augmenter les dégâts sur la faune et la végétation existante, l'imperméabilisation des sols, etc..

Vous remerciant de participer à cette profonde remise en question en relayant auprès de la municipalité les arguments que vous aurez à votre disposition dans cette enquête, recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

Etienne JOUVE 161 avenue René COTY 84300 CAVAILLON
etienne.jouve@wanadoo.fr

Observations concernant la création et la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Hauts Banquets à Cavaillon.

Consultation publique du 19/10/2020 au 19/11/2020 organisée par la CALMV.

1) Le quartier des Hauts Banquets doit garder sa vocation agricole

Il s'agit en effet de terres agricoles fertiles et irriguées gravitairement déclarées « aux potentialités productives exceptionnelles » d'après le volet agricole du dossier fourni par la CALMV (Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse).

Elles garantissent l'avenir alimentaire des Cavaillonnais dans un monde à l'avenir incertain (épidémies, guerres, réchauffement climatique, catastrophes naturelles, pollutions), facilité par la proximité du tissu urbain d'une ville à taille humaine. En cas d'arrêt de l'économie, ces terres protégeront les habitants de la famine, comme autrefois pendant les grandes guerres quand nos parents et grands parents ont pu s'approvisionner dans les campagnes proches.

Ces terres nous permettent aussi de nous inscrire dans le mouvement de maraîchage biologique de proximité et même dans l'agriculture urbaine des jardins partagés et des régies municipales agricole favorisant la végétalisation, la fourniture des cantines, le lien social et la réinsertion des personnes en difficulté.

2) La ville de Cavaillon se développe de façon anarchique

Les bâtiments logistiques et industriels se sont installés sans implantation planifiée et sans tenir compte des contraintes paysagères et donc touristiques, comme la zone du Puits des Gavottes.

Les entreprises se sont rapprochées du Petit Luberon au sud-est alors qu'il existe une possibilité d'extension importante vers le nord.

De même les entreprises installées dans les quartiers proches du MIN occupent un espace sans souci de densification.

Aménager une ZAC dans le quartier des Hauts Banquets, c'est donc continuer à porter atteinte à notre patrimoine naturel en contradiction totale avec les objectifs du Parc Naturel Régional du Luberon.

De même ce projet est contraire à l'instruction du gouvernement du 29 juillet 2019 (confirmée le 27 juillet 2020) relative à l'engagement de l'Etat en faveur d'une gestion économe de l'espace et contraire au principe de zéro artificialisation nette du territoire à court terme.

3) Les atteintes à l'environnement et les risques encourus

La construction de la digue des Iscles de Milan a modifié l'environnement de la Durance dans son rôle d'écrêtement des crues et donc augmenté les risques d'inondation en aval. Cette digue donne en outre un faux sentiment de sécurité par les possibilités de rupture et les conséquences d'inondations concomitantes possibles avec le Coulon (non étudiées dans le projet).

Les autres possibilités d'inondations sont d'ailleurs sous-estimées concernant les épisodes croissants de très fortes intempéries dans la région et du fort ruissellement qui en résulte, sans compter l'éventualité des remontées de nappes.

L'imperméabilisation des sols consécutive à un aménagement de ZAC ne feraient qu'augmenter ces risques avec toutes les conséquences possibles pour le centre-ville de Cavaillon.

A ce sujet le texte du projet ne fait pas mention de l'obligation pour la CALMV de délimiter les « zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement » (article L2224-10 du code des collectivités territoriales) et si le quartier des Hauts Banquets en fait partie ou non.

Concernant les autres conséquences possibles :

- impact sur la faune : sur 10 espèces protégées d'oiseau, 2 espèces protégées de reptile et 5 espèces de mammifères

- impact sur les espaces végétalisés, absence d'indications sur le contrôle de l'entretien des espaces verts dans les parcelles privées du projet
- impact sonore avec le bruit routier : par jour : augmentation du trafic de 600 poids lourds et 1700 véhicules légers en plus des 17000 véhicules circulant déjà.
- Impact sur l'air : augmentation de 10 à 20 % des polluants selon le carburant.
Il est mentionné dans le texte du projet : « aucun établissement sensible n'a été recensé à proximité de la zone d'étude » : la proximité du projet de grand centre médical (clinique +hôpital) a été minimisée et les riverains de la zone oubliés.
- augmentation des risques de pollution chimique, sachant que les eaux souterraines de très bonne qualité du quartier sont vulnérables vis-à-vis des pollutions de surface.

4) L'installation des entreprises dans le quartier des Hauts Banquets est aléatoire

Il y a quelques années le projet Immochan n'a pu aboutir. Les habitants ont alors subi des pressions pour vendre, avec pour conséquence la destruction de leur logement et des plantations environnantes, sans compter les conséquences psychologiques.

Depuis l'annonce du projet de ZAC, les entreprises, d'abord à priori intéressées, renoncent le plus souvent devant les risques d'inondation, le manque de possibilités d'extension, l'opposition des habitants des futures zones urbanisables, la mobilisation des associations de défense de l'environnement et les avis réservés des instances officielles comme celles du SRADDET, du Préfet, de la MRAE et du Parc Naturel Régional du Luberon.

La création d'emplois sera limitée et très inférieures aux prévisions et procurera très peu d'emploi aux populations défavorisées, très nombreuses à être proches du seuil de pauvreté à Cavaillon.

Ceci n'ira d'ailleurs pas dans le sens avoué et incompréhensible de la municipalité d'augmenter à tout prix la population de catégorie supérieure pour arriver à 30000 habitants.

5) Le sort des habitants des zones Le Camp et Bout des Vignes est considéré comme négligeable

Ces zones sont déclarées urbanisables à court et moyen terme. Une enquête récente (initiée par le Collectif Sauvons Nos Terres, enquête que je tiens à votre disposition) a révélé que la moitié des résidents de ces zones ignoraient l'urbanisation prévue et les prévisions d'expropriation.

Il s'agit là d'un défaut d'information directe des habitants, d'un manque de considération et de démocratie.

6) Ce qu'il faudrait modifier ou compléter dans le texte proposé par la CALMV concernant le projet de ZAC dans le quartier des Hauts Banquets

En plus des éléments déjà cités plus haut :

Dossier création du projet :

- L'intégration environnementale et paysagère du projet ne peut être appréciée par les photos proposées dans le dossier : la direction sud-est en direction du Petit Luberon est absente. Voir page 13 du dossier création et pages 87 et 88 du dossier Etude d'impact.
- La distance du captage d'eau de Cheval Blanc n'est pas indiquée
- La station d'épuration est prévue à moins de 100m d'une habitation contrairement à la réglementation. Les impacts olfactifs seraient conséquents. Une indemnisation n'est pas mentionnée.

Etude d'impact :

- L'impact financier pour la CALMV et la ville de Cavaillon n'est pas précisé.
- La compensation de 600000 euros en faveur de l'économie agricole locale paraît inadéquate par rapport à la suppression de terres agricoles.
- La notion de « développement urbain par un maillage territorial équilibré » ne paraît pas respecté, de même que l'implantation de zones d'activité de grande taille réservée à Cavaillon (voir annexe 8) dans les

projets du SCOT et de la CALMV qui négligent les possibilités de développement à l'ouest de l'Isle sur la Sorgue.

- De même certaines orientations du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) sont ignorées comme « préserver durablement les ressources naturelles et accompagner la transition énergétique » ou comme « protéger les terroirs agricoles »
- La proximité des zones Natura 2000 et de la biosphère Luberon-Lure est considérée comme négligeable.
- La proximité de la déchetterie industrielle n'est pas prise en compte, alors que des analyses révèlent des teneurs en certains métaux (surtout du cuivre) qui pourraient provenir de celle-ci.
- Les mesures de suivi en faveur de l'environnement dans le temps après l'aménagement de l'ensemble du programme ne sont pas envisagées.
- L'effet cumulatif des chantiers au niveau communal ou de l'agglomération n'est pas détaillé.

Annexe 1 : volet naturel de l'étude d'impact du projet de station d'épuration

- Le projet de station d'épuration aurait un impact sur :
 - . la réserve biologique du Petit Luberon à 2,5 km à l'est
 - . la protection des rapaces à 2 km à l'est : APPB (Arrêté préfectoral de Protection du Biotope)
 - . Le Parc Naturel et la Réserve biosphère de Luberon-Lure

Annexe 8 : étude préalable agricole

- Le projet élargi à 3 zones aurait des impacts agricoles :
 - . arrêt de l'activité de 2 agriculteurs et suppression de 22 emplois
 - . suppression de 3 ha de melons qui font la renommée de Cavaillon
 - . destruction de 15 bâtiments agricoles et de 10 km de haies
 - . amplification des contraintes d'exploitation agricole
 - . impact financier : 1.922.000 euros par an
 - . 3,3 km de canaux impactés et donc une diminution de 1.590.000 m³ d'eau pour la nappe phréatique

En conclusion je signale qu'il n'est pas mentionné dans le texte du projet que deux recours ont été engagés par plusieurs associations de défense de l'environnement et un syndicat agricole concernant la Déclaration d'Utilité Publique et le PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation)

Enquête publique : Déclassement partiel du chemin de la Voguette situé sur la ZAC des Hauts Banquets.

Jacques OLIVIER [jdolivier@orange.fr]

Envoyé : dimanche 15 novembre 2020 15:26

À : ENQPUB ENQPUB

Cc : snt84cavzac [snt84cavzac@gmail.com]

Madame la commissaire enquêteur,

Sur l'avis de consultation publique par LMV sur la ZAC des Hauts Banquets. j'ai écrit :

1. Il est impératif de sauvegarder les terres fertiles et de soutenir l'agriculture de proximité, urbaine qui permet d'assurer la sécurité alimentaire de proximité.
Le projet de ZAC des Hauts Banquets est à contresens de l'Histoire. L'épidémie de Covid 19 le montre.
2. Ces terres sont parmi les plus fertiles de Cavaillon. Elles sont irriguées.
Le projet de ZAC des Hauts Banquets tue un patrimoine agricole remarquable, il est une atteinte à la biodiversité.
3. Le projet est contraire à toutes les préconisations des différents organismes face au changement climatique et à l'effondrement brutal et catastrophique de la biodiversité.
4. Ce projet participe de la vision d'une croissance illimitée alors que consommer moins de terres est une nécessité pour produire une alimentation saine et de qualité, pas seulement pour les générations futures, mais pour celles vivant ici et maintenant.
5. Il n'est pas possible de stopper la destruction de ressources essentielles (biodiversité, terres agricoles, eau...) sans rien changer de nos modes d'échanges.
Ces très bonnes terres agricoles permettent une agriculture locale, de qualité. Leur sauvegarde devrait faire partie d'un plan d'urgence écologique que la mairie de Cavaillon devrait mettre en place.

Aussi, Madame la commissaire enquêteur, étant défavorable au projet de ZAC des Hauts Banquets, je suis défavorable au déclassement partiel du chemin de la Voguette.

Jacques OLIVIER.

Maire honoraire du Thor.

Ancien Conseiller Régional PACA.

Le Thor.

06 43 49 79 29

Avis d'enquête publique chemine de la Voguette ZAC des hauts banquets

Micheline Verger [micheline.verger@gmail.com]

Envoyé : dimanche 15 novembre 2020 19:28

À : ENQPUB ENQPUB

Pièces jointes : Pierre et Micheline Verge~1.jpeg (131 Ko) ; Pierre et Micheline Verge~2.jpeg (41 Ko)

Monsieur le commissaire enquêteur, ci-joint notre avis relatif à l'enquête publique de l'Ouverture du Chemin de la Voguette, ZAC des hauts Banquets de Cavaillon.

de Pierre et Micheline VERGER, 268 chemin des Cantons, Jonquières 84150

Vous en souhaitant bonne réception !

Avis sur le Projet de ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Pierre et Micheline Verger, vaclusiens, répondons à l'Enquête publique concernant le déclassement du chemin de la Voguette sur la ZAC des Hauts Banquets de Cavaillon. Nous y sommes résolument défavorables ! En raison de la terrible actualité sanitaire que nous vivons, l'impact sur la santé de ce type de projet, comme son impact sur la préservation de nos terres agricoles, sont pour nous, une menace climatique inutile et dangereuse. Notre autonomie alimentaire nécessite de toute URGENCE que l'on change de mode de production, que l'on préserve nos terres agricoles, naturelles et forestières. Que l'on préserve l'espace de vie des espèces animales. La biodiversité est un équilibre fragile. Ce projet va détourner de l'agriculture 46 ha de terres agricoles fertiles et irriguées. Cette irrigation a été payée par des Fonds publics. 400 à 500 ha de terres agricoles disparaissent en Vaucluse, chaque année, c'est assez !

Ce projet se dit naturel ! Mais où est la naturalité des entrepôts logistiques qui vont surgir ? Biodiversité détruite, nappe phréatique vulnérable dont les eaux souterraines de faible profondeur craignent les pollutions de surface, toujours plus de camions sur les routes et de particules fines dans l'atmosphère.

Cette zone pourrait faire l'objet d'un projet alternatif basé sur des modes de production respectueux de

l'environnement et favorisant une mixité entre une agriculture biologique et des activités tertiaires innovantes. Ceci permettrait d'engager une transition vers une économie plus responsable nécessaire à l'avenir de notre société.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is written in a cursive style and appears to be 'J. Weyge'. The signature on the right is more stylized and abstract, possibly representing 'G. C.' or similar initials.



Riverains du chemin de la Voguette
et du chemin de Robion à Orgon

le 15 Novembre 2020

Monsieur le Maire de CAVAILLON

Hôtel de ville

84300 CAVAILLON

Objet : enquête publique relative au déclassement partiel du chemin de la Voguette sud

Courrier de **4** pages numérotés et remis en Mairie de Cavaillon le

Monsieur le Maire,

Suite à votre arrêté n° 2020/167, concernant l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement partiel du chemin de la Voguette sud de la commune de Cavaillon,

Nous, riverains du chemin de la Voguette (partie Sud) et du chemin de Robion à Orgon (partie comprise entre le Chemin de la Voguette et le Chemin du mitan) , nous venons vous faire part de notre souhait concernant ce projet d'aménagement de la zone et le déplacement partiel du chemin de la Voguette.

Pendant les travaux, le dossier d'enquête publique, ne précise pas la réglementation de la vitesse, la gestion des véhicules circulants sur le Chemin de la Voguette et bloqués au droit de la limite de la ZAC, que ce soit des véhicules riverains, de secours, de livraisons ou ramassage des Ordures Ménagères et autres....

Nous souhaitons que pendant et après les travaux d'aménagement de la future Z.A.C des hauts Banquets, la partie du chemin de la Voguette, comprise entre le chemin de Robion à Orgon et la ZAC, soit mise en impasse et réservée aux riverains et qu'une placette de retournement soit aménagée au droit du débouché du nouveau chemin rural reconstitué.

En l'état, cette portion de voirie ne peut supporter un tel trafic sans aménagement et les risques d'accidents à son débouché sur la RD 973 augmenteraient de façon significative.

Aujourd'hui, nous sommes en zone agricole et au vue du projet, nous allons devoir supporter les contraintes liées aux abords de cette ZAC. (Traffics intenses de voiture et de poids lourds, stationnements de poids-lourds en attente, accès à nos propriétés dangereux, bruits en tout genre (groupes froids, klaxons, les bruits générés par les activités et la circulation..., pollution de l'air, dégradation de notre environnement naturel, et autres...).

En l'état actuel du dossier projet, nous ne sommes pas favorables à ce projet de déclassement.

En espérant que notre demande soit étudiée et que nous obtenions satisfaction,

Dans l'attente d'une réponse,

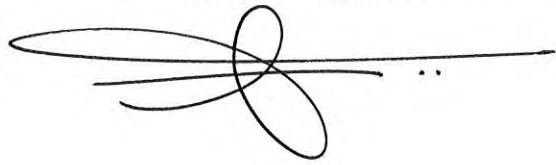
Nous vous prions d'agréer Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

--/--
1

M^{re} Ducloux
98 Chemin de Robion à Orgon
84460 CHEVAL BLANC.



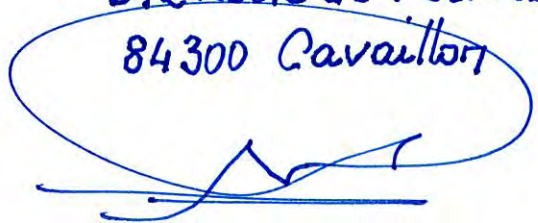
SADAILLAN François
1230 Chemin de la Voguette
84300 CAVAILLON.



M^{re} AIECCO Philippina Aluma
156 Chemin de Robion à Orgon
84460 CHEVAL-BLANC.



Sadaillan Robert
572 route de Pertuis
84300 Cavailon



M^{re} MOLINAS Robert
Pour le S.E.I. de performancier
862 Chemin de la Voguette
84300 Cavailon



R. MOLINAS

Jean Paul SADAILLAN
672 R^{te} de Pertuis
84300 Cavailon



M^{re} MILLEMANN Sylvie
1128 Chemin de la Voguette
84300 Cavailon



M^{re} Jean DE GENNARO
1128, Chemin de la VOGUETTE
84300 CAVAILLON



Mme Jahn Helène
18 chemin de la Voquette
84300 Cavaillon

~~Mme SOUFFLOT Nathalie
16 Chem de la Voquette
84300 CAVAILLON.~~

Mme Aubey Joëlle
674 chemin de Robion à Orgon
84460 cheval. Blanc

~~Aubey~~

Gilberte LOREL
627 chemin d'Orgon à Robion
84300 Cavaillon.

~~G Lorel~~

Gortier Sylvie
5 chemin d'Orgon à Robion
84300 CAVAILLON

~~Gortier~~

Raynaud Sébastien
5 chemin d'Orgon à Robion
84300 Cavaillon

~~Raynaud~~

SCHNEFZICK Anne
730 chemin de milieu
84460 CHEVAL BLANC

~~SCHFZICK~~

KORNIG Paris

298 Chemin de Robion à Orgon

84460 CHEVAL-BLANC



maître KORNIG Couronne

298 Chemin de Robion à Orgon

84460 Cheval-blanc

KORNIG

Romain KORNIG

298 A Chemin de Robion à Orgon

84460 Cheval-Blanc

Kornig

OBSERVATIONS DU PUBLIC

mardi 17 novembre 2020 - Suite

THOMAS Jami Le Impasse des Morts de Vauduse
94300 CHAVILLON.

depuis presque 40 ans que les terres sont en
jachère ce serait plus judicieux de
faire du bio et aider de jeunes agricul-
teurs à s'installer

U

avis: déclassement partiel du chemin communal de la Voguette

solange solange [solangefollet@hotmail.com]

Envoyé : mardi 17 novembre 2020 07:19**À :** ENQPUB ENQPUB**Pièces jointes :** ZAC des hauts banquets - A~1.pdf (596 Ko)

Madame, Monsieur,

Ce courrier fait suite à celui du 4 novembre que j'ai adressé à la communauté de commune Luberon Monts de Vaucluse et que je vous adresse en pièce jointe également. Il fait office de désaccord quant aux raisons du déclassement du chemin communal de la Voguette. En effet, le projet de la ZAC des Hauts Banquets a pour conséquence une somme importante de changement de paysage naturel, de paysage économique, social et environnemental, qui ne me permette pas d'avoir un avis favorable à cette réalisation, et donc au changement de destination du chemin communal de la Voguette.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées,
Solange Follet

Solange Follet

Le 4 novembre 2020

Objet : Avis donné concernant le projet de la ZAC des Hauts Banquets, Cavaillon

Madame, Monsieur,

Je suis encore une fois inondée d'incompréhension face à la décision de la commune de Cavaillon et de la communauté de communes LMV de réaliser un projet d'artificialisation sur ses terres fertiles. Les motivations décrites dans les dossiers mis à notre disposition sont schizophrènes.

Il est mentionné que l'ensemble de la ZAC sera une artificialisation de terres pour des projets et entreprises durables. Etant moi-même maraîchère AB près de Cavaillon, j'y viens livrer des légumes, je déplore que la zone du MIN soit une zone délaissée dans laquelle aucune circulation douce n'est visible. Les hangars sont vidés des denrées alimentaires fraîches au profit de la location pour gardiennage de caravaning. De nombreux espaces ne sont pas entretenus ; des espaces verts non aboutis, non valorisés, des hangars vides, des entreprises qui tentent de sortir leur épingle du jeu tant bien que mal !

Les aménagements des bords de route dépeints dans vos documents sembleraient réalisables dans des espaces déjà urbanisés. Il est incompréhensible de savoir pourquoi ne sont-ils pas déjà mis en place partout dans la ville et au bord de Cavaillon.

Il est décrit dans le dossier de création et de réalisation, la vie potentielle des entreprises, des entrepreneurs et même des salariés (leurs mobilités, leurs loisirs et détente, leurs objectifs « naturalité »). Il est impossible de croire une seule seconde comment faire implanter un si grand nombre d'entreprises durables alors que juste à côté un si grand nombre d'entreprises est en difficulté pour effectuer leur transition environnementale. Cela va avoir pour effet de mettre en péril celles déjà existantes et donc provoquer des licenciements. Comment de nouvelles entreprises, non encore connues du projet pourront ainsi financer une telle ZAC, sans avoir comme autres activités, des actions dans la finance, qui on le sait, sont des fléaux pour l'environnement ?

L'expression de « vitrine » est très mal choisie, une vitrine est une vitre que l'on ne peut traverser. Derrière se trouve des produits à vendre. Notre cité, notre comcom LMV n'est pas à vendre. Les produits issus de sa culture y devraient être intégrés dans un paysage accueillant, et nous devrions les trouver au détour d'une rencontre avec la ville et non comme cela est exposé dans le projet à l'extérieur, dans une bulle inerte ! Cette expression dénote ainsi l'intention de vendre un patrimoine unique (terres arables, système de circulation des eaux, biodiversité présente) pour des enjeux économiques non avérés.

Ce patrimoine unique est repéré dans nombres des documents porté à notre connaissance sur le site Luberon mont de Vaucluse. Sa biodiversité, le caractère des aménagements hydrauliques, historiques qui peuvent toujours servir, la réserve en eau que constitue un tel espace. Et celui qui me frappe le plus en tant qu'agricultrice reste le caractère exceptionnel des terres agricoles. C'est dans l'étude préalable agricole qu'on peut lire que 95% des terres sont des terres arables d'exception !

Aujourd'hui les chiffres nous prouvent notre perte de souveraineté alimentaire au niveau national et notamment pour les fruits et légumes. Comment pourrais-je trouver cela normal que les communes vendent nos meilleures terres ?? C'est se tirer une balle dans l'estomac !

Je cultive et j'habite sur des terres qui sont inondables. Je ressens la force et la fragilité d'un tel écosystème. Fragilité dans le sens où nous sentons appartenir à une zone où les eaux pourraient pénétrer, la force car la végétation peut s'y épanouir, et que cela peut constituer une réserve d'eau naturelle pour les périodes sèches. Ces espaces inondables, nous ne devons pas les ignorer mais bel et bien améliorer notre culture de l'inondation. J'entends par là, que ces zones inondables le resteront pour les siècles à venir, et malgré les aménagements de protection, le risque ne disparaît jamais, les aménagements permettent d'amoinrir les dégâts, c'est tout. Nous l'avons encore vu à Pertuis l'hiver dernier. La bétonisation accentue le caractère d'inondabilité, il n'y a pas de doute. Le projet a une emprise au sol très importante, il accentuera donc les risques d'inondation. Qui se porte responsable face à cette prise de risque importante? Je n'ai pas trouvé de réponse à cette question dans vos documents...

Ce qui est dit dans le doc RAPPORT D'ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION G2 AVP : *Nous rappelons que, d'après les données dont nous disposons (Géorisques), la parcelle est localisée dans une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe. Des informations précises sur le risque réel d'inondation peuvent être fournies dans les documents d'urbanisme (P.L.U.) et dépendent des travaux de protection réalisés, donc susceptibles de varier dans le temps. S'agissant de données d'aménagement hydraulique et non de données hydrogéologiques, elles ne font pas partie de notre mission d'étude géotechnique*

Dans le dossier de la MRAE, il recommande d'ailleurs « *de compléter le dossier par les zonages réglementaires du PPRi Durance applicables au projet, d'en analyser les conséquences pour les développements économiques et urbains envisageables. Elle recommande également de présenter les moyens de prévention contre le risque de remontée de nappe.* »

Tout cela est très flou.

Pour conclure je reste inquiète en lisant le dossier de la MRAE, qui porte à votre connaissance un très grand nombre de recommandations pour plus de sureté du projet. Ces recommandations, si elles sont réalisées vont avoir un coût important. Le budget de ce projet est pharaonique face à de trop nombreux doutes.

Je souhaite que la ZAC des Hauts banquetts ne se construise pas.

Veillez recevoir mes salutations cordiales,

Solange Follet

OBSERVATIONS DU PUBLIC

mardi 17 novembre 2020 - Suite

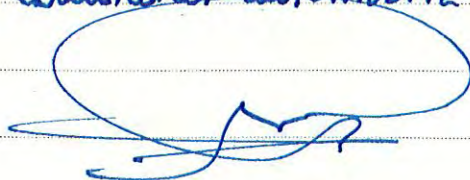
THOMAS Jani Le Impasse des Monts de Vaudaise
84300 CAVAILLON.

depuis presque 40 ans que les terres sont en
jachère et serait plus judicieux de
faire du bio et aider de jeunes agricul-
teurs à s'installer

U

Jean-Louis, Robert et François Sadaillon
672, 572 route de Pertuis 84300 Cavailon,

Vu que la ZAC possèdera ses propres accès à partir de
deux ronds points réalisés à cet effet, nous demandons en
tant que riverains et exploitants agricoles que la portion sud
du chemin soit fermée à son extrémité afin qu'elle ne devienne
pas une entrée supplémentaire de la ZAC et un raccourci trans-
versal pour la circulation automobile.



Chemin de la Voguette

JP [jpmontigne@gmail.com]

Envoyé : mardi 17 novembre 2020 09:44

À : ENQPUB ENQPUB

Pièces jointes : Réponse-LMV-201117.pdf (55 Ko)

Madame Monsieur

J'ai pris connaissance du dossier et vous prie de trouver ci-joint mes observations.

--

Bonne réception

J.P. Montigné

Nouveau mail : jpmontigne@gmail.com

Réponse à consultation publique relative au projet de déviation chemin de la Voguette

Mme la commissaire enquêteur,

Le projet étant étroitement lié à celui de ZAC des Hauts Banquets, je reprendrai l'argumentaire que j'ai précédemment déposé.

D'abord un peu d'histoire : J'ai bien connu Cavaillon dans les années 80. Le Vaucluse était alors le jardin de la France et il n'y avait pas de terres en friche. Maraîcher et co-fondateur de la SICA Solébio, je m'occupais des expéditions et nous remplissions des wagons entiers de fruits et légumes.

Aujourd'hui, nous importons 40% des fruits et légumes et 60% de l'alimentation animale. Cette situation n'est ni durable ni tenable et entraîne transports et pollutions inutiles. La crise actuelle nous montre bien qu'il est indispensable de retrouver au plus vite notre autonomie alimentaire et d'arrêter le pillage des pays du Sud dont nous sommes dépendants. L'action locale est nécessaire pour conserver nos terres fertiles. Ne manque que la volonté politique.

Le projet présenté est insensé et contraire à toutes les directives de gestion du territoire.

Il n'a rien de « naturel » bien au contraire, et même le nom « Naturalub » est usurpé. Les entreprises qui se présentaient ainsi ont disparu ou se sont rétractées. Il n'y a d'ailleurs pas d'information sur les éventuels candidats si ce n'est, peut être, de la logistique qui entraînera une noria de camions sans créer d'emplois en correspondance avec la demande du bassin.

Le nombre d'emploi annoncé est donc totalement fictif.

Les « zones d'activités vieillissantes » ne demandent qu'à être rénovées et les nombreuses friches industrielles réutilisées pour peu qu'il y ait réellement des entreprises qui tombent du ciel à Cavaillon alors que d'autres ZAC alentours peinent à trouver preneur.

De plus la zone visée reste inondable.

Les références retenues pour la conception de la digue ne sont plus d'actualité. Tant l'urbanisation que les méthodes agricoles et le changement climatique ont changé la donne. Nous en avons eu la preuve cruelle en octobre 2015 et 2020 dans les Alpes maritimes.

La fameuse digue, d'ailleurs, au droit du passage à niveau du chemin de Milan, est au même niveau que l'ancienne voie ferrée et n'apporte pas de protection supplémentaire.

Le Commissaire Enquêteur, lors de la Révision du PPRI, avait demandé qu'une étude de la conjonction des crues du Coulon et de la Durance soit réalisée ; elle ne l'a pas été.

La lecture des avis de la Mrae et des maigres réponses apportées est édifiante. On peut parler de dossier inadapté, incomplet, voire bâclé.

Il est pourtant possible d'en créer des vrais emplois en remettant en culture ces terres d'une grande valeur agronomique et irriguées. De nombreuses communes l'ont fait et envient sûrement la richesse de notre situation. En maraîchage, il faut 1 actif à l'hectare et 1 emploi indirect (fournitures et services). C'est donc 240 emplois qui peuvent être réellement créés et en correspondance avec les compétences de la population cavaillonnaise. S'il y a un intérêt stratégique, c'est bien celui ci.

Pour tous ces motifs, je formule un avis totalement négatif sur ce projet.

Vous remerciant de votre lecture,

J.P. Montigné

Enquête publique

claire.sanchez [claire.sanchez@free.fr]

Envoyé : mardi 17 novembre 2020 12:36**À** : ENQPUB ENQPUB**Cc** : snt84cavzac@gmail.com

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique , je vous adresse mon avis et mes observations :

Habitante de Robion et attachée à la préservation de l' environnement, je suis contre le projet de l'agglomération Luberon Monts de Vaucluse concernant la ZAC des hauts banquetts de 46,1 ha et le déclassement du chemin de la Voguette en lien avec le projet de la ZAC.

En effet, la bétonisation du site va supprimer de manière irréversible des terres agricoles irriguées, fertiles et porter gravement atteinte à l' environnement : Disparition de la flore et de la faune protégées, diminution de la qualité de l'air , augmentation des émissions de gaz à effet de serre, des nuisances sonores ,de la pollution des sols, de la pollution des eaux souterraines et superficielles, remise en question de l'intégrité paysagère et de surcroît risque accru d'inondations avec une gestion des eaux pluviales rendue difficile .

Un tel projet à mes yeux n'est ni pertinent, ni responsable vis-à-vis des citoyens et des générations futures

Cordialement

Claire Sanchez

Yvon Bonzi
706 chemin de la Voguette
84300 Cavaillon

Tél : 0490716609



2608



GD - SD
SIEIE
SII
AC
ED
FL

Monsieur Gérard Daudet
Maire de Cavaillon

Mairie de Cavaillon

Cavaillon le 11/11/2020

Monsieur,

J'ai bien pris note que vous vouliez déplacer, l'accès du chemin rural qui forme une appendice au chemin de la Voguette.

Hier, je me suis donc rendu à la consultation de l'expert concernant ce sujet. Alors que je n'étais pas noté sur la liste des personnes concernées.

Je n'ai rien contre le projet de cette modification, s'il est bien réalisé. Ceci nous supprimera le sérieux handicap de desserte de cette zone, qu'induisait le petit tunnel sous l'avenue Boscodomini et facilitera l'accès à la route de Pertuis.

Hors, je me suis aperçu que je n'étais pas invité à cette consultation, et pour cause, la voie d'accès à mon habitation a été rayée du cadastre.

C'est à ce sujet précisément que je voulais en venir et me permets de vous demander, de bien vouloir intervenir.

Vous verriez sur les documents ci-joints, que ce chemin était bien noté « chemin de service » sur l'ancien plan de cadastre et allait desservir, non seulement les parcelles attenantes, mais à son extrémité une maison d'habitation.

Il était à l'époque très surélevé et servait certainement un peu de barrage aux inondations de la Durance, avant la construction du Serré Ponçon et permettait également de circuler hors eau.

A la réfection totale du cadastre dans les années 60, réalisé par Broust. Un nombre conséquent d'erreurs y ont été portées.

Vous remarquerez qu'en ce qui nous concerne une partie de ce chemin a été distribué aux riverains, un peu n'importe comment. Alors qu'il ne peut être dissocié dans sa continuité et doit rester la propriété de la commune.

Depuis ce jour les problèmes de circulation, n'ont cessé de se multiplier avec le voisin qui en revendique maintenant la propriété, perturbe sans cesse le passage, au point de devoir faire intervenir à plusieurs reprises, les services de police avec dépôts de plaintes.

C'est pourquoi, je vous demanderais de bien vouloir faire rectifier les documents du cadastre, comme au cadastre d'origine. En tenant compte comme largeur, non pas la bande roulement, mais toute l'emprise de l'assise du chemin ? (vous remarquerez sur les photos jointes, qu'ils grignotent à chaque intervention avec leurs tracteurs, non seulement l'accotement, qui a déjà été rongé, mais l'assise même du chemin, puisque l'on voit très bien apparaître les galets de Durance qui le constitue). Ce chemin fait environ 500 mètres de longueur, il est important de maintenir une largeur convenable afin que les véhicules puissent se croiser.

Je vous demanderais également à ce que la Mairie y exerce son devoir d'autorité, concernant la distance de plantation de arbres en bordure, ainsi que les constructions.

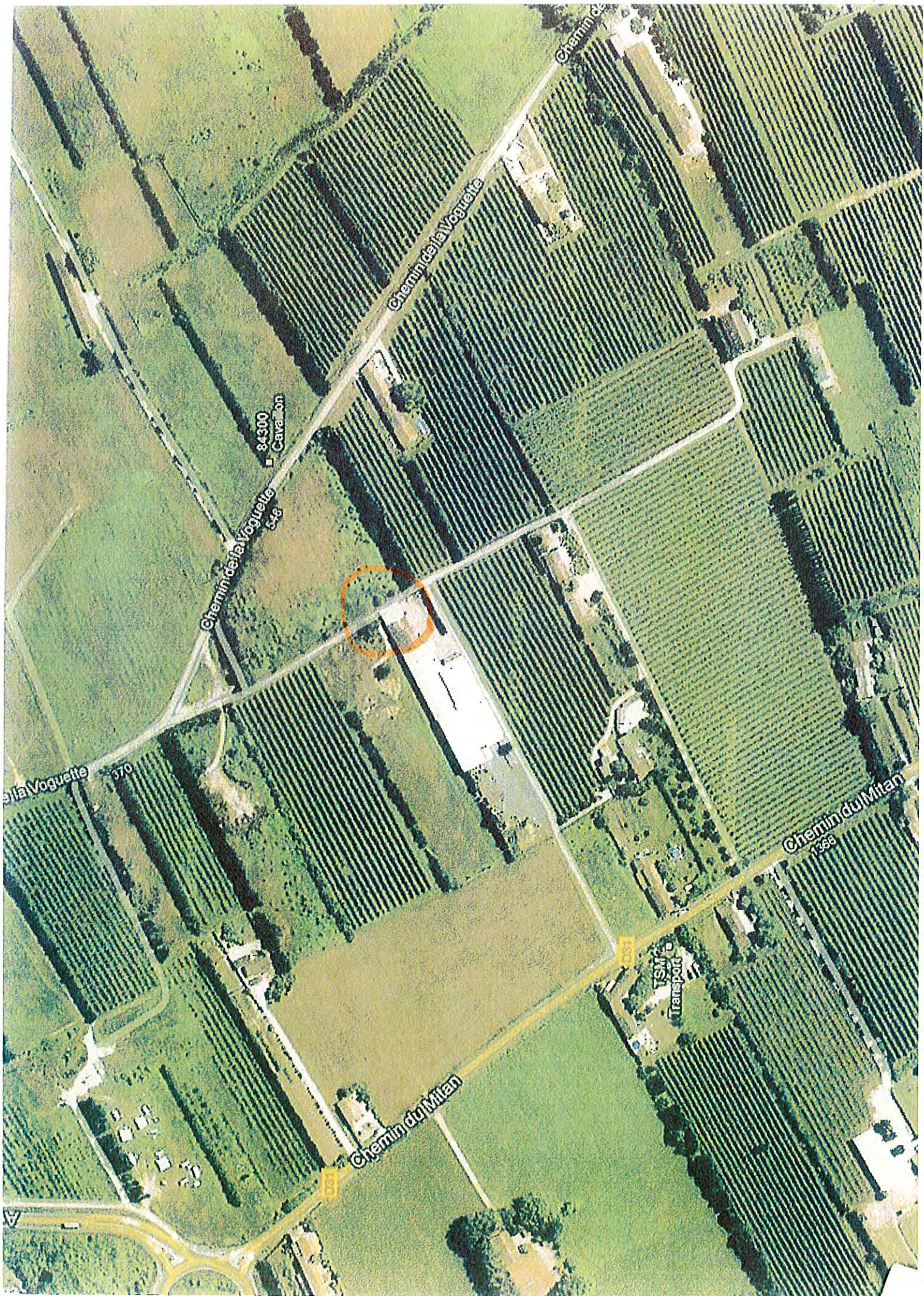
On distingue bien, sur les photos, qu'un hangar à été édifié sans permis de construire, débordant sur une partie du chemin . Ce qui a perturbé pendant un certain temps le passage des camions. Jusqu'à ce que le chemin se dévie dans le fossé. On le voit très bien sur la photo satellite. Et forme à cet endroit un coude.

Aujourd'hui, à l'intérieur de ce bâtiment , il a été installé illégalement une menuiserie (en zone et dans des bâtiments agricoles.) Ce qui n'est pas normal.

Je ne vais pas m'étendre davantage, si un point restait un peu obscur dans ma demande. Je me ferais un plaisir de vous rencontrer, pour en discuter.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus respectueux

Bonrai



1

l'assise

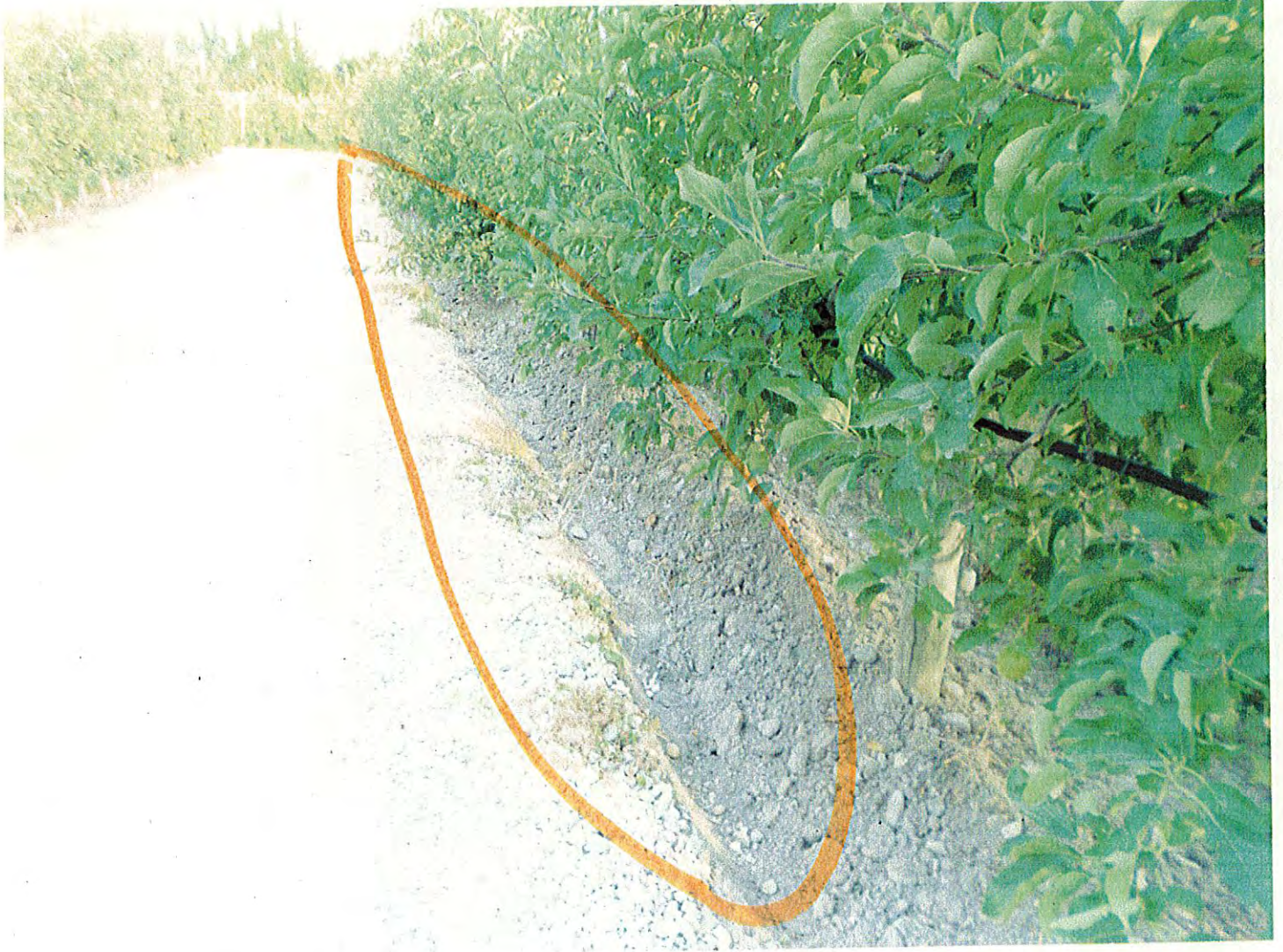
on voit très bien les pommiers plantés
trop près du chemin et les galets de
apparaissent





2

il n'y a déjà plus d'accotement.





3

ici des cyprès plantés sur l'extrême
limite du chemin qui depuis se sont
élargis sur celui-ci



on voit très nettement
l'angle de l'hangar enjettant sur le chemin



4

on voit très bien les accotements
rangés peu à peu et apparaitre les
galets de drainage



Le Bâtimet qui aujourd'hui
est une menuiserie et auquel
va faire face la déviation de
cette partie de chemin



5

le Batiment illégal,
face à lui, derrière ces cyprés va
débanché le nouvel accès



Normal access



6



on voit très bien apparaitre
les galets constituant l'assise
du chemin



7





8



ici les pommiers plantés
presque dans l'accotement



9



10



11

on voit très nettement
l'angle de l'hangar empiétant sur le chemin



ici des cyprès plantés sur l'extrême
limite du chemin qui depuis se sont
élargis sur celui-ci



12

La Bordure est enlevée au fur et à mesure
ce qui fait reculer la bande de roulement.



on aperçoit les galets qui sont emportés
vers l'intérieur de la parcelle

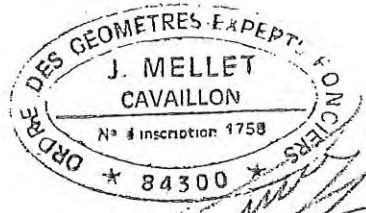


CAVAILLON

FILILLE F²
(ANCIEN PLAN)

ECHELLE de 1/2500

Cadastré d'origine



LEGENDE

- Rose PROPRIETE BONZI
- Vert PROPRIETE PORTE
- Jaune PROPRIETE REY
- Marron PROPRIETE SADAILLAN
- Violet PROPRIETE JACQUES



Bien Noté chemin de service qui s'arrête actuellement ici

Sud

Nord

Savallod



Une partie du chemin
supprimée sur le plan
(partie en orange)

Sud

Nouveau plan
cadastral

- adastre
- Communes
- Parcelles
- édifices
- Bâtiment en dur
- Construction légère



Nord

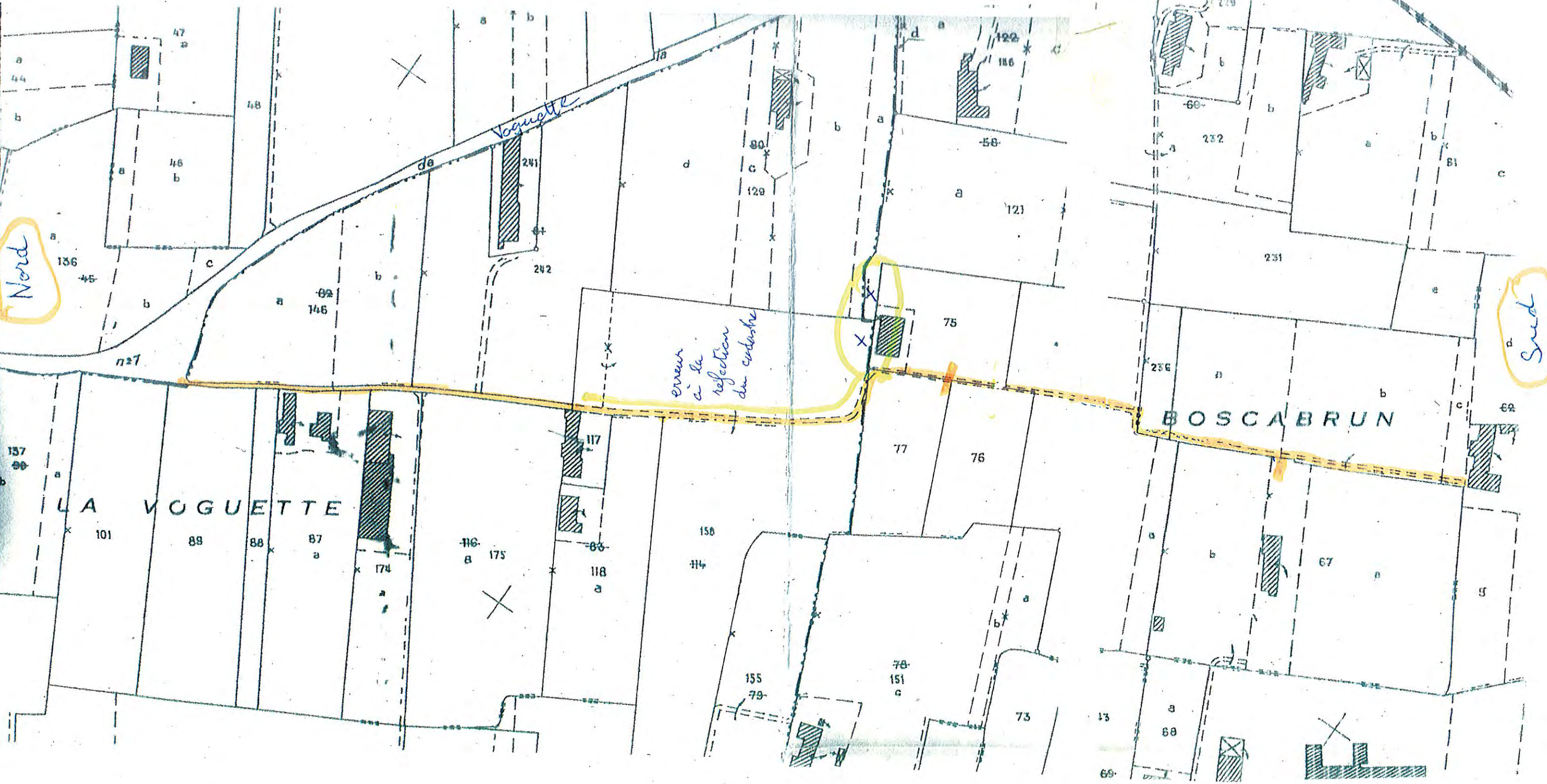
Sud

Voguette

erreur
à la
refecton
du cadastre

LA VOGUETTE

BOSCABRUN



Déclassement partiel

Lea Coulangesribstein [lea.coulanges.ribstein@gmail.com]

Envoyé : mardi 17 novembre 2020 19:29

À : ENQPUB ENQPUB

À l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique sur la ZAC des Hauts banquetts et sur le déclassement partiel du chemin communal de la Voguette,

Monsieur, Madame,

Dans un précédent courriel j'ai émis les arguments défavorables à l'implantation d'une ZAC, quand bien même de « naturalité » sur des terre fertiles et irrigables, je m'oppose donc évidemment au déclassement partiel du chemin de la Voguette. Ce qui n'empêcherait pas d'améliorer ledit chemin !

Merci du travail que vous faites et qui permet à nous, humbles citoyens, de s'exprimer.

Bien à vous,

Léa Coulanges

ZAC des Hauts-Banquets

Clotilde MARCERON [clotilde.marceron@gmail.com]

Envoyé : mercredi 18 novembre 2020 11:50

À : ENQPUB ENQPUB

Cc : snt84cavzac@gmail.com

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par ce courrier, je vous alerte sur les points suivants, concernant le projet de ZAC des Hauts-Banquets.

Ce projet va à l'encontre de tout bon sens, et de toute observation intelligente de la vie et du territoire :

Nous voyons peu à peu les terres agricoles disparaître du territoire, et ceci, on le sait bien, est ensuite irréversible. Ceci est une préoccupation majeure quant à la pérennité de nos paysans, de notre autonomie alimentaire : nous en voyons tous les dangers potentiels en cette période de pandémie !

Ces terres des Hauts-Banquets sont très fertiles (alluvions de la Durance), facilement irriguées. Leur valorisation, alors qu'il y a pénurie de foncier agricole sur ce territoire, est indispensable à une vie agricole locale, saine, et de proximité, pour tous les Cavaillonnais.

Cette question de l'autonomie alimentaire pour le bassin de population de Cavaillon est urgente, son développement est indispensable, pour les temps complexes à venir . De plus, sous la menace du réchauffement climatique que nous voyons déjà à l'œuvre, et dans l'inquiétude de laisser ce problème à nos enfants, il est aberrant de voir ainsi couper autant d'arbres, supprimer autant d'espaces ouverts à la biodiversité, au « profit » du béton et d'entrepôts dont l'utilité reste à démontrer, de parkings et de routes, avec une projection de trafic qui pourrait aller jusqu'à 600 camions par jour, alors que l'on sait les méfaits des particules fines sur la santé, et le nombre considérable de morts liés à cette nuisance.

Les quartiers Est de la ville ont déjà vu **la pollution sonore considérablement augmenter**, avec le nouveau pont sur la Durance, (en particulier concernant le lotissement Les Peupliers, le rendant progressivement invivable) **sans aucune protection prévue pour leur confort**.

Pour ces quartiers, les Hauts-Banquets sont un accès à la campagne fondamental, et celui-ci disparaîtra avec ce projet.

En résumé,

Ce projet est contraire aux préconisations du GIEC rapport du 08/08/2019 qui appelle à **ne pas changer l'affectation des sols agricoles** en conservant précieusement les terres fertiles pour assurer l'avenir.

Il est contraire à l'instruction du gouvernement du 29 juillet 2019 (confirmé le 27 juillet 2020) relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace qui commence par le rappel de l'annonce du Président de la République de la mise en place du principe de "zéro artificialisation nette du territoire à court terme".

Il n'est pas démontré non plus que la création d'emplois à forte valeur ajoutée sera de nature à absorber rapidement le chômage existant sur le territoire cavaillonnais.

La Chambre des Métiers (avis du 14 janvier 2019) souligne que le projet risque d'aggraver la désertification du cœur de ville de Cavaillon.

Pour cet ensemble de raisons, je pense que ce projet est toxique pour l'avenir de la ville.

Avec mes sincères salutations,

Clotilde Marceron

déclassement partiel chemin de la voguette

alain molard [alain.molard84@gmail.com]

Envoyé :mercredi 18 novembre 2020 20:11**À** : ENQPUB ENQPUB**Cc** : snt84cavzac@gmail.com

Monsieur,

Je suis opposé au déclassement du chemin de la voguette étant concerné directement par le projet de la zac natural lub , ma maison sera rasée si ce projet voit le jour ;
destruction massive de terres agricoles fertiles et irriguées.

Risque d' inondation

Constructions de hangars métalliques et bétonnement en masse de plus de 100 hectares à la fin du projet

Dénaturalisation du paysage....

Quel intérêt peut on avoir si ce n est un enjeu politique , pourtant ce projet va à l'encontre des préconisations de l'État et de la politique écologique ...

Quel intérêt peut on avoir à massacrer notre paysage

On nous dit que cela va créer 1600 emploisUn mensonge de plus.....

A aujourd'hui nous devons sauver toutes nos terres agricoles , la biodiversité...

Cordialement

M Molard

Avis dans le cadre de l'enquête Publique

Anne Marie Billiottet [ambil@orange.fr]

Envoyé : mercredi 18 novembre 2020 17:58**À :** ENQPUB ENQPUB**Pièces jointes :** EP Les Hauts Banquets.odt (22 Ko)**Avis de Mme Billiottet Anne-Marie, membre de l'association agréée "Cités des Sorgues", sur un éventuel déclassement partiel du chemin communal de "La Voguette"**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Comme le montre la pièce jointe à ce courriel, je me suis opposée à la création de la ZAC des Hauts Banquets, pour différentes raisons, tant écologiques que financières.

Je ne saurai donc considérer comme nécessaire et bénéfique pour Cavaillon la suppression du chemin rural du domaine privé de la commune et la modification du tracé du chemin de La Voguette pour le céder au concessionnaire pressenti de la ZAC.

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de mon avis

Avec toute ma considération

Anne-Marie Billiottet

Avis concernant le projet de ZAC "Les Hauts Banquets"

A la lecture du dossier soumis au public, on ne peut que s'étonner (au mieux) que des responsables politiques censés représenter l'intérêt général, envisagent un projet de ZAC en totale contradiction avec les textes légaux, édictés à tous les niveaux depuis 2000, pour éviter la surconsommation d'espaces agricoles et naturels, lutter contre le réchauffement climatique et la disparition de la biodiversité.

Bref les rédacteurs de ce projet n'ont visiblement jamais entendu parler de la nécessité d'autonomie alimentaire des territoires et de transition écologique.

En effet, depuis la loi SRU, prenant vraiment en compte l'agriculture dans la planification spatiale, de nombreux textes, au niveau international, national, régional, départemental, ont préconisé de façon insistante des mesures pour protéger les terres fertiles et cesser d'artificialiser les sols : Rapport du GIEC de 2019, instruction gouvernementale de 2019 sur le "zéro artificialisation", SRADDET Sud-PACA, avis préfectoral du Vaucluse de 2019, charte du PNR Luberon etc....

De plus, on constate que ce projet de ZAC, dévoreur de riches terres alluviales qui bénéficient d'un très ancien réseau d'irrigation, et à fortes implications écologiques négatives (perte importante de biodiversité, risque de diminution et de pollution de la nappe phréatique, pollution atmosphérique et sonore due au passage de 600 camions/jour...) n'est basé sur aucune étude sérieuse de la demande qui le justifierait. De même, la création d'emplois invoquée ne relève pas d'une étude sérieuse sur leur adéquation au niveau de qualification de la population active du bassin de Cavaillon.

On est donc en droit, en tant que contribuable, de s'inquiéter du peu de consistance des études qui justifieraient l'engagement quasi certain de millions d'euros publics pour la réalisation d'équipements publics. Où est l'étude coûts/avantages indispensable pour tout projet d'envergure impactant la nature et les finances publiques?

Enfin, bien évidemment, cette ZAC contribuerait à la désertification du centre ville de Cavaillon, comme tant de villes, dans le Vaucluse (cf Carpentras) ou ailleurs en France, qui meurent de l'implantation, décidée par les pouvoirs publics, d'activités économiques dans les fameuses "zones" autour des villes, qui les défigurent et les vident de leur vie économique et sociale.

En raison donc des nombreuses implications négatives de ce projet de ZAC des Hauts Banquets, tant écologiques qu'économiques et financières, je demande au commissaire enquêteur d'émettre un avis négatif sur ce dossier.

Anne-Marie Billiottet, membre de l'association "Cités des Sorgues"

déclassement partiel du chemin de la voguette

Roger CASTELLANI [roger.castellani@orange.fr]

Envoyé : jeudi 19 novembre 2020 10:45**À :** ENQPUB ENQPUB**Cc :** snt84cavzac@gmail.fr**Pièces jointes :** Mail relatif à la ZAC des ~1.pdf (1 Mo)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Opposé au projet de réalisation du Parc "Natur'Lub" (cf PJ) je ne peux que m'opposer à nouveau au déclassement partiel du chemin de la Voguette lié à ce projet.

Vous en souhaitant bonne réception. Avec mes salutations distinguées.

Roger Castellani

contenu du message

à amenagement.zonessud@c-lmv.fr
date 09/11/20 12:02
objet **ZAC des Hauts Banquets**

L'étude du dossier relatif à la ZAC des "Hauts Banquets" appelle de ma part les remarques suivantes :

En 2007 ,au nom de l' association AVEC, je me suis opposé à la réalisation d'un Hyper centre commercial sur cette zone -projet défendu "bec et ongles" contre toute logique par la municipalité de Cavaillon et heureusement abandonné depuis- me voici à nouveau confronté , à titre personnel , à un autre projet aussi impactant , si ce n'est plus , en considération des nouvelles obligations en matière de sauvegarde des terres agricoles mises en exergue par la crise sanitaire actuelle.

*Les mêmes causes produisant les mêmes effets..... je ne peux donc que **m'opposer à nouveau** à l'artificialisation de ces 46 ha de terres agricoles fertiles , d'autant que cela s'inscrit dans un projet global de 106 ha !*

Ce projet d'aménagement , appelé "Natur 'Lub'" pourrait laisser croire à une démarche à connotation "environnementale " forte ! En fait , et pour l'essentiel , il va :

*1) **sacrifier** ,sans espoir de retour , des terres agricoles dont la fertilité liée à une irrigation gravitaire ancestrale sont un atout en matière de sécurité alimentaire au plus près des consommateurs .*

*2) **favoriser** essentiellement la réalisation de vastes entrepôts ne générant que peu d'emplois et de richesses*

*3) **Avoir** un impact certain sur l'environnement -atteinte à la biodiversité , risques d'inondation , imperméabilisation des sols , augmentation du trafic routier , continuum urbain entre Cheval Blanc et Cavaillon etc....*

Alors qu'il existe encore de nombreuses "dents creuses" sur la commune de Cavaillon ,à même d'accueillir de nouvelles entreprises.....

Pour toutes ces raisons , j'ose espérer que le bon sens et la nécessaire prise en compte de nouvelles orientations en matière agricole , conduiront , une nouvelle fois , la Municipalité de Cavaillon , à renoncer à un projet d'un autre temps !

Roger Castellani , ancien Président de l'AVEC

Enquête ZAC

Roland Chabas [olivesdesgavottes@gmail.com]

Envoyé : jeudi 19 novembre 2020 10:38

À : amenagement.zonessud@c-lmv.fr

Solidaire avec de nombreuses associations ,je ne peux approuver la création d'une nouvelle zone sur le territoire de ma commune et de ce fait du déclassement du chemin de la vogue

J'ai subi ce genre de situation lors de mon installation de jeune agriculteur sur la ferme familiale.

Une zone foncière à vocation artisanale était créée dans le secteur ou ma famille paysanne (maraichage-arbo) travaillait depuis au moins cinq générations .Mes parents n'avaient pas la superficie suffisante pour faire vivre deux familles surtout en arboriculture ,car par passion pour les arbres ,j'avais le souhait d'abandonner fraises et melons.

Du fait de l'implantation-future!!! de cette zone (créée surtout pour implanter une usine d'emballage - VINATIER devenue FEREMBAL-car embranchable SNCF.Il existait déjà à l'époque un atelier de fabrication métallurgique plus au Sud (quartier du Camp).

Mes parents avaient leur habitation sur place et moi j'occupe toujours avec mon épouse la ferme ou est né le père de mon arrière grand-père.

IL faut bien comprendre que les propriétaires n'ont pas souhaité nous louer du terrain ,pensant faire une plus value en vendant pour une autre destination qu'agricole.

Avec l'aide de mes parents nous avons pu nous implanter pour agrandir la surface de notre outil de travail sur la commune de Plan d'Orgon.

Dans ce secteur EST de CAVAILLON ont été créé des entrepôts ,certains terrains sont retourné au statut agricole sans possibilité d'installation car ce sont souvent des délaissés d'amménagements artisanaux ou de stockage.

Depuis longtemps -au gré des volontés du moment ou des désidérata de certains aménageurs de court terme- le groupe AUCHAN en est la preuve des décisions lourdes de conséquences sont prises.

Il me semble que notre ville méritait mieux. Connue mondialement pour son terroir entre Alpilles et Luberon, nous nous privons souvent de secteurs agricoles irrigués depuis des siècles pour laisser la place à des entrepôts de denrées venues d'ailleurs .De notre côté - la PAC n'est pas étrangère au problème- nous avons spécialisé notre ville en produisant des fruits en majorité destinés à l'exportation plus ou moins lointaine.

Nous n'avons plus les habitations pour installer les "néo ruraux" ,les fermes ayant été vendues à des urbains en recherche de calme et verdure qu'ils ne trouvent pas forcément au printemps après un épisode pluvieux, quand les pulvérisateurs parcourent les vergers.

Les différentes imperméabilisations au Sud et à l'Est de Cavaillon ,ont aussi nécessité de revoir l'irrigation de Cavaillon jusqu'aux Vignères et Caumont.

Lorsqu'une zone change de destination ,il est difficile et souvent couteux de revenir en arrière.

Si on construit dans le lit des cours d'eau ,si on se prive de terrains à vocation alimentaire ,si on se crée des dépendances (construction de digues-importation de produits de première nécessité) nos enfants auront un drôle d'héritage.

La sagesse paysanne a disparu me semble t-il

Roland CHABAS

Réponse à la Consultation Publique / Confédération Paysanne de Vaucluse

Confédération Paysanne 84 [confederation.paysanne84@gmail.com]

Envoyé : vendredi 20 novembre 2020 09:40

À : ENQPUB ENQPUB

Observations à propos du projet de déclassement partiel du chemin de la Voguette situé sur la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Étant opposée à l'artificialisation de terres agricoles, fertiles et irriguées, la Confédération paysanne de Vaucluse s'oppose au déclassement partiel du chemin de la Voguette situé sur la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon.

L'artificialisation de terres non seulement agricoles mais aussi à haute valeur agronomique et irriguées est en contradiction totale avec l'orientation affichée par le gouvernement.

La crise actuelle démontre à quel point l'autonomie alimentaire par une relocalisation de l'agriculture est un objectif prioritaire à atteindre en protégeant le moindre pouce de terre agricole.

Hélène Bertrand,
Porte Parole

Attention nouveau mail : confederationpaysanne84@gmail.com

Cat Rychlinski, animatrice

Confédération Paysanne de Vaucluse

15 Avenue Pierre Grand - MIN 51 - 84953 Cavaillon cedex

Tél : 09 67 60 10 73/ 06 78 86 00 59 Permanence le : mercredi 8h30-18h30

confederationpaysanne84@gmail.com

Enquête publique Déclassement partiel du chemin de la Voguette

Michel Marcelet GMail [michel.marcelet@gmail.com]

Envoyé : vendredi 20 novembre 2020 11:14**À :** ENQPUB ENQPUB**Pièces jointes :** Enquete pub Ch Voguette.pdf (178 Ko)A l'attention de Madame Chabas Ruffa, Commissaire Enquêteur

Bonjour Madame,

Nous vous invitons à trouver en pièce jointe les observations formulées par l'Association Luberon Nature dans le cadre de l'enquête relative au déclassement partiel du chemin de la Voguette au sud de la commune de Cavailon.

Vous en souhaitant bonne réception,

Pour LUBERON NATURE
Michel MARCELET
Secrétaire Général Adjoint



Enquête publique

"Déclassement partiel du chemin communal de la Voguette"

Observations de LUBERON NATURE

Association loi de 1901 agréée au titre de la défense de l'environnement depuis 1979

Le déclassement partiel du chemin communal de la Voguette est intrinsèquement lié au projet de création de la ZAC dite des Hauts Banquets.

L'Association Luberon Nature s'est déjà, à maintes reprises, opposée à la création de ce projet comme, il y a plus de dix ans, elle avait lutté contre celui porté par la Société Immochan. Son dernier avis à ce sujet a été déposée le 19 novembre 2020 dans le cadre de la procédure de Consultation du Public dont la copie in extenso est reproduite ci-après et fait partie des présentes observations.

S'agissant spécifiquement de l'objet de cette enquête publique, à savoir le déclassement partiel du chemin communal de la Voguette, notre association ne peut que donner et souhaiter un avis défavorable dans la mesure où la réalisation de ce projet n'a que pour objet de lever un obstacle à la poursuite de l'opération de création de cette ZAC.

Nous rappellerons ainsi brièvement les conséquences néfastes de ces **dossiers indissociables** :

- Destructions de terres agricoles à haute valeur agronomique
- Artificialisation de terres irriguées
- Risque d'inondabilité
- Risque de pollution de la nappe phréatique
- Atteinte à la biodiversité existante
- Destruction de l'écosystème
- Equilibre économique aléatoire et non étayé de l'opération

Pour ces raisons et celles développées ci-après, LUBERON NATURE demande donc à Madame Claudie CHABAS RUFFA Commissaire Enquêteur d'émettre un **avis défavorable** à l'issue de son rapport d'enquête.

A Goult, le 20 novembre 2020



Contribution de LUBERON NATURE

Association loi de 1901 agréée au titre de la défense de l'environnement depuis 1979

« Cette ZAC vise un projet de parc d'activités économiques à haute valeur ajoutée de 46 ha, dédié notamment à la **naturalité** » (citation).

Remarque liminaire : LUBERON NATURE s'étonne de l'utilisation pour le moins hasardeuse du mot **naturalité** dont les définitions semblent sans rapport avec l'objet du présent dossier.

D'après le dictionnaire Larousse, ce terme signifie :

- « Caractère de ce qui est produit par les seules forces de la nature : La naturalité d'un fait réputé miraculeux. »
- « État de celui qui est né dans un pays ou qui s'est fait naturaliser. »

Pour d'autres, comme le site L'Internaute, on trouve comme acceptations :

- Philosophie : « Caractère de ce qui relève de la nature, qui ne vient pas de l'homme, qui n'est ni conçu ni travaillé par ce dernier. »
- Sens 2 : « Etat de la personne qui a vu le jour dans un pays ou qui a obtenu la naturalisation. »

Un tel abus ou déviance de langage ne peut que troubler le débat et induire en erreur le public objet de cette consultation !

Sur la consultation du public elle-même :

La protection de l'environnement sur le territoire du Luberon, objet essentiel de l'Association LUBERON NATURE inclut la protection du patrimoine auquel le secteur agricole et paysan est pleinement rattaché.

La **défense des terres agricoles** s'inscrit ainsi dans cette mission.

C'est donc d'abord à ce titre que notre association ne peut qu'apporter un **avis défavorable** à un projet dont la conséquence première est l'**artificialisation** des terres agricoles concernées par ce projet, territoire que l'on croyait avoir été épargné à la suite du retrait du dossier Auchan sur la zone dite de La Voguette.

Le projet de ZAC semble faire l'impasse sur le risque d'**inondabilité** de la zone malgré la création d'une nouvelle digue dont, en ces temps de dérèglement climatique, le risque de non rupture ne peut être garanti.

Ce type d'opérations est régulièrement justifié et argumenté au nom de la **création d'emploi** mais la réalité se retrouve rarement vérifiée dans les faits. Certes, le **développement économique** doit rester l'une des préoccupations de toute collectivité territoriale mais pas, suivant l'expression politique désormais courante, « quoiqu'il en coûte » !

Il ne s'agit pas de confondre préservation et conservation des terres agricoles avec immobilisme rétrograde ou rejet de toute croissance.



De même qu'en matière de PLU, lorsqu'il s'agit de développer l'habitat, il est fortement conseillé de commencer à **remplir les dents creuses**, on peut se demander que la même démarche ne soit pas appliquée préalablement au lancement de la création de zones comme celle soumise actuellement au public.

Au lieu de gérer l'existant, l'aménagement du territoire tel que représenté par le projet de cette ZAC ne va qu'aggraver la désertification des centres urbains et les friches industrielles. Or l'existant, fait aussi partie du patrimoine.

Par ailleurs, nous constatons l'absence des rapports d'études naturalistes pourtant cités dans le dossier de présentation. Il importerait que ces documents puissent être portés à notre connaissance.

En résumé, le dossier mis à la consultation et à la participation du public s'apparente plus à un plaidoyer pour faire admettre cette ZAC au sein d'un Parc Régional que pour en justifier la nécessité.

A Goult, le 19 novembre 2020